

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

06 - 07 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers

Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants

Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	7
QUESTIONS ORALES	
– de Ludwig Vandenhove sur les problèmes liés à la commission de régularisation, et réponse d' Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur	7
– de Yolande Avontroodt sur le non remboursement de nouveaux traitements médicaux, et réponse de Frank Vandenbroucke , ministre des Affaires sociales et des Pensions	8
– de Stef Goris sur le manque de commandants de pelotons, et réponse d' André Flahaut , ministre de la Défense	8
– de Mirella Minne sur le faux départ d'un C 130 pour Kinshasa, et réponse d' André Flahaut , ministre de la Défense	8
– de Francis Van den Eynde sur le néerlandais comme langue officielle au Bureau européen des Marques, et réponse de Pierre Chevalier , secrétaire d'État au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères	9
– de Gerolf Annemans sur le conflit autour de l'Ordre national des avocats, et réponse de Marc Verwilghen , ministre de la Justice	9
– de Jo Vandeurzen et Jean-Jacques Viseur sur la poursuite des délits en matière d'environnement, et réponse de Marc Verwilghen , ministre de la Justice	9
– de Tony Van Parys sur le mandat d'arrêt lancé contre le ministre congolais des Affaires étrangères, et réponse de Marc Verwilghen , ministre de la Justice	10
– de Jean-Pol Poncelet sur l'application de la procédure accélérée durant l'Euro 2000, et réponse de Marc Verwilghen , ministre de la Justice	11
– de Danny Pieters sur le manque d'informations concernant les fonds de sécurité d'existence, et réponse de Didier Reynders , ministre des Finances	11
– de Danny Pieters sur l'utilisation des langues par le Bureau européen des Marques et réponse de Rik Daems , ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques	11
– de Jacques Chabot sur le personnel du bureau de poste à Remicourt, et réponse de Rik Daems , ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques	12
ORDRE DES TRAVAUX	
– Convocation d'une commission	12
– Ajout de deux points à l'ordre du jour	13
– Renvoi d'un projet de loi en commission	13
PRISES EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS	
Demandes d'urgence	13

PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS DE LOI ET PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

– Tutelle des mineurs (n^{os} 576/1 à 7)

Discussion générale

Orateurs : **Servais Verherstraeten**, rapporteur, **Jacqueline Herzet**, rapporteur, **Karel Van Hoorebeke**, **Servais Verherstraeten** et **Fred Erdman** 14

Discussion des articles 14

– Nouveaux moyens de télécommunication dans la procédure judiciaire et extrajudiciaire (n^{os} 38/1 à 9)

Discussion générale

Orateurs : **Geert Bourgeois**, **Jean-Pol Poncelet**, **Jo Vandeurzen** et **Fred Erdman** 16

Discussion des articles 17

– Modification de la dénomination des centres publics d'aide sociale (n^{os} 114/1 à 5)

Discussion générale

Orateurs : **Colette Burgeon** et **Jean-Jacques Viseur** 17

Discussion des articles 18

– Évaluation de la politique de coopération au développement en fonction du respect des droits de l'homme (n^o 664/1) 18

Discussion des articles 18

– Accord international sur le cacao (n^o 737/1) 18

Discussion des articles 18

– Accord international sur les bois tropicaux (n^o 738/1)

Discussion générale

Orateur : **Leen Laenens** 18

Discussion des articles 18

– Accord relatif aux investissements conclu entre l'UEBL et l'Albanie (n^o 739/1) 19

Discussion des articles 19

– Accord relatif aux investissements conclu entre l'UEBL et l'Egypte (n^o 740/1) 19

Discussion des articles 19

– Accord relatif aux investissements conclu entre l'UEBL et le Liban (n^o 742/1) 19

Discussion des articles 19

– Accord relatif aux investissements conclu entre l'UEBL et la Côte d'Ivoire (n^o 743/1) 19

Discussion des articles 19

– Convention relative au statut des écoles européennes (n° 744/1)	19
Discussion des articles	20
– Convention relative à la sécurité sociale conclue entre la Belgique et la Turquie (n° 745/1)	20
Discussion des articles	20
– Vision parlementaire de la coopération internationale (n° 691/1)	20
Discussion des considérants et des recommandations	20
– Marche mondiale des femmes (n° 732/1)	20
Discussion des considérants et des recommandations	20
– Modification des articles 34 et 39 du CIR (n°s 746/1 à 3)	20
Discussion des articles	20
– Suppression progressive de la contribution de crise (n° 781/1)	
Discussion générale	
<i>Orateurs</i> : Eric van Weddingen , rapporteur, Yves Leterme , Jean-Pierre Viseur et Fientje Moerman	21
Discussion des articles	21
RENOI D'UNE PROPOSITION DE LOI À UNE AUTRE COMMISSION	23
CONSEIL D'ÉTAT	
Présentation à une fonction de Conseiller d'État	23
PROJET DE LOI	
– Limitation de l'effet dévolutif des votes en case de tête (n°s 667/1 à 8)	
Rapport oral des travaux en commission	
<i>Orateurs</i> : Tony Smets , rapporteur, et Gerolf Annemans	23
SCRUTIN SUR LES DEMANDES DE NATURALISATION	
Appel nominal	24
VOTES NOMINATIFS	
– sur les motions déposées en conclusion d'interpellations	24
– sur les projets de loi terminés	25
– sur les propositions de loi terminées	26
– sur les propositions de résolution terminées	27
RÉSULTAT DU SCRUTIN SUR LES DEMANDES DE NATURALISATIONS	29
VOTE NOMINATIF SUR LES PROPOSITIONS DE LOI DE NATURALISATION	29

VOTE NOMINATIF SUR LA PROPOSITION DE REJET DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS	30
---	----

ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES POUR LA SEMAINE PROCHAINE	30
---	----

ANNEXE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Commissions – Modification	31
Commissions – Rapports déposés	31
Propositions – Autorisations d'impression	32
Propositions – Prises en considération	32
Interpellations – Demandes	33
Rapport déposé	34
Demande d'avis au Conseil d'État	34

SÉNAT

Projet de loi évoqué	34
Projet de loi transmis	34
Projet de loi transmis en vue de la sanction royale	35

GOUVERNEMENT

Projets de loi déposés	35
------------------------	----

COUR DES COMPTES

Compte d'exécution	36
--------------------	----

COUR D'ARBITRAGE

Décision de renvoi	36
--------------------	----

CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL ET CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE

Avis commun	36
-------------	----

ALLOCATIONS AUX HANDICAPÉS

Statistiques annuelles	36
------------------------	----

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA JUSTICE

PARLEMENT EUROPÉEN

Résolutions	36
-------------	----

ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE	37
---	----

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 06 JUILLET 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 14 h 18.

COMMUNICATIONS

Le **président** : Plusieurs communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au Compte rendu analytique.

QUESTIONS ORALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

PROBLÈMES LIÉS À LA COMMISSION DE RÉGULARISATION

M. Ludwig Vandenhove (SP) : La commission de régularisation inaugure ses travaux aujourd'hui. Si le SP continue d'adhérer à l'initiative de l'opération de régularisation, certains problèmes pratiques semblent cependant se poser. Ainsi, le règlement d'ordre intérieur semble soulever des problèmes. Bon nombre de personnes prennent actuellement leurs vacances, ce qui provoque des retards. Les policiers se rendent au domicile des demandeurs d'asile et sont donc soumis à un surcroît de travail.

Le ministre est-il au courant de l'existence de ces problèmes pratiques ? Quelles mesures envisage-t-il de prendre ? Quel calendrier a finalement été arrêté pour les travaux ?

M. Antoine Duquesne, ministre (*en néerlandais*) : Je connais les difficultés évoquées par M. Vandenhove.

Je viens d'approuver le règlement d'ordre intérieur. Je suis surpris que la Chambre n'ait pu s'informer au sujet du fonctionnement de la commission de régularisation. (*Poursuivant en français*)

D'ailleurs, ils ont commencé à travailler aujourd'hui. Je suppose que le premier président a fait le nécessaire. (*Reprenant en néerlandais*)

Les intéressés sont convoqués selon la procédure légale (*Poursuivant en français*)

On a prévu la convocation par une lettre ordinaire et l'intervention de la police pour pouvoir toucher les personnes concernées. (*Reprenant en néerlandais*)

Je souhaiterais que la Commission organise ses travaux de façon à respecter le calendrier prévu, à savoir, le printemps 2001.

M. Ludwig Vandenhove (SP) : Les visites domiciliaires effectuées par la police sont légales, mais ne permettent pas d'atteindre les résultats escomptés. Nous devons oser évaluer l'efficacité des lois et les adapter si nécessaire.

Le **président** : L'incident est clos.

NON REMBOURSEMENT DE NOUVEAUX TRAITEMENTS MÉDICAUX

Mme **Yolande Avontroodt** (VLD) : Aux termes de l'accord de gouvernement, le gouvernement envisagerait de créer un groupe de travail chargé d'étudier la réforme de la nomenclature.

Sera-t-il tenu compte, dans le cadre de cette réforme de la nomenclature, des nouvelles technologies médicales ?

Les nouveaux traitements médicaux seront-ils prévus au budget ? Je songe notamment aux greffes pour les patients souffrant d'anévrisme.

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en néerlandais*) : La nomenclature doit être systématiquement passée en revue car elle est dépassée. J'ai chargé du personnel de l'INAMI de cette tâche. Nous ne pouvons pas nous cantonner aux honoraires ; nous devons tenir compte aussi des nouvelles technologies. Je suis d'accord pour dire que nous devons pas pécher par excès de lenteur, ce qui est encore le cas actuellement. J'envisage de soumettre ce problème au conseil des ministres. Je sais pouvoir compter sur vous dans ce dossier.

Mme **Yolande Avontroodt** (VLD) : Le ministre envisage-t-il à bref délai le remboursement des greffes pour les patients souffrant d'anévrisme ?

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en néerlandais*) : Cette question est à l'étude au sein d'un groupe de travail de l'INAMI. Nous devons être attentifs à l'influence que pourraient exercer certains milieux d'affaires.

Mme **Yolande Avontroodt** (VLD) : Ces prothèses présentent manifestement un avantage pour le patient. Cela ne fait aucun doute.

Le **président** : L'incident est clos.

MANQUE DE COMMANDANTS DE PELOTONS

M. **Stef Goris** (VLD) : La brigade de paracommandos manquerait d'officiers. Le Belcos est également confronté à un manque de personnel, en particulier de sous-officiers. Il doit faire appel à des adjudants. Or, à l'étranger, les adjudants qui remplissent cette fonction reçoivent une prime. Pourrait-on instaurer le même système en Belgique ?

M. **André Flahaut**, ministre (*en néerlandais*) : Au Belcos, toutes les fonctions sont occupées par des officiers. A la brigade de paracommandos, 8 fonctions sur 24 sont occupées par des non-officiers. (*Poursuivant en français*)

Ces personnes reçoivent une formation spéciale. La possibilité de leur accorder un bonus pourrait être examinée dans le cadre de la modernisation.

Le **président** : L'incident est clos.

FAUX DÉPART D'UN C130 POUR KINSHASA

Mme **Mirella Minne** (Écolo-Agalev) : Fin juin, une délégation du cabinet et des journalistes devaient accompagner le vice-premier ministre Michel lors de son voyage en Afrique à bord d'un Airbus 310, mais aucun des deux Airbus 310 de la Force aérienne n'était disponible. Finalement, la délégation est partie à bord d'un C130 pour un voyage très inconfortable. Au-dessus de la France, le C130 fut prié de rentrer à Bruxelles. Un haut-gradé de l'armée ou une personne appartenant au ministère des Affaires étrangères en aurait donné l'ordre. La délégation est repartie à bord d'un Airbus.

Quel a été le coût de cette opération ? Qui a donné l'ordre de faire demi-tour ?

M. **André Flahaut**, ministre (*en français*) : Nous disposons à la Force aérienne de plusieurs appareils, parmi lesquels deux Airbus, onze C 130, un Falcon 900 et deux Falcon 20.

Un des Airbus 310 était en mission en Corée et au Laos. L'autre Airbus était en panne de freins.

M. Michel devait absolument se trouver à une date précise en Afrique.

Deux possibilités se présentaient : le recours à l'Airbus destiné à faire route vers Libreville ou l'utilisation d'un C130. C'est cette solution qui fut choisie. Or, il se fait qu'entre l'embarquement dans le C130 et le survol de Paris, l'Airbus était réparé.

Soit on continuait le voyage vers l'Afrique avec trois avions, soit on faisait revenir le C130. C'est cette dernière solution qui fut retenue, en concertation avec le ministère des Affaires étrangères, l'état-major et mon cabinet.

Le coût de l'opération – une heure de C130 soit 170.000 francs -sera pris en charge par la Défense nationale. La poursuite de sa route par le C130 aurait été plus onéreuse.

Mme **Mirella Minne** (Écolo-Agalev) : Ne pourrait-on mieux programmer les voyages à l'avenir en utilisant les avions de la Force aérienne ?

M. **André Flahaut**, ministre (*en français*) : Certes, nous pouvons mieux programmer les voyages, mais les pannes sont difficiles à programmer.

Le **président** : L'incident est clos.

LE NÉERLANDAIS EN TANT QUE LANGUE OFFICIELLE DU BUREAU EUROPÉEN DES MARQUES

M. **Francis Van den Eynde** (VI. Blok) : En 1993, l'absence du néerlandais parmi les langues officielles du Bureau européen des Marques avait fait couler beaucoup d'encre. À l'époque, votre parti s'était opposé à cette façon de procéder.

Alors qu'il existe aujourd'hui un nouveau Bureau européen des Marques, le néerlandais ne sera toujours pas considéré comme langue officielle. Cette situation résulte de l'attitude de M. Busquin, unilingue francophone représentant le gouvernement belge, qui s'est opposé à ce que le néerlandais devienne une langue officielle.

Le gouvernement envisage-t-il de dénoncer cette attitude ou va-t-il rester les bras croisés ?

M. **Pierre Chevalier**, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Cette question est tout à la fois imprécise et incorrecte.

Il s'agit d'une proposition du commissaire néerlandais Bolkestein et non pas de son collègue Busquin comme le prétend M. Van den Eynde. Le commissaire a soumis un projet de réglementation à la Commission européenne. Ce projet est actuellement transmis pour étude aux gouvernements des différents Etats membres.

Cette réglementation concernant le Bureau européen des Marques constitue une évolution remarquable pour l'Europe et la Belgique.

Entre-temps, le gouvernement belge continuera, encore et toujours, à défendre l'usage du néerlandais au niveau européen. A l'inverse de ce que suggère l'auteur de la question, il n'est absolument pas question de marchandage.

M. **Francis Van den Eynde** (VI. Blok) : Cette réponse manque d'inspiration. J'ai cité M. Busquin parce que son nom revient le plus fréquemment lorsqu'on évoque l'opposition de certains à voir figurer le néerlandais parmi les langues officielles.

Je ne peux pas vous interroger sur l'attitude politique de M. Bolkestein.

Le gouvernement dit vouloir défendre le néerlandais, mais il est trop tard.

Le **président** : L'incident est clos.

CONFLIT AUTOUR DE L'ORDRE NATIONAL DES AVOCATS

M. **Gerolf Annemans** (VI. Blok) : A l'Ordre National des Avocats, la situation est en train de devenir complètement incontrôlable. L'éventualité d'une scission de l'Ordre donne lieu à d'incessantes controverses.

La semaine dernière, le ministre Verwilghen a annoncé que, dans ce dossier, il "prendrait ses responsabilités". Qu'entend-il par là ? Chacune de ses décisions équivaldra à une prise de position. Le Vlaams Blok ne pense pas que ce soit une bonne chose. Qu'en pense le ministre ?

M. **Marc Verwilghen**, ministre (*en néerlandais*) : L'article 506 du Code Judiciaire prévoit dans quelles situations le Roi est habilité à prendre une initiative et quand le pouvoir exécutif peut prendre des mesures conservatoires. La seule responsabilité du ministre de la Justice est de veiller au respect de la loi.

M. **Gerolf Annemans** (VI. Blok) : Le ministre est dans l'erreur quand il dit que les avocats se chamaillent. Ce sont les francophones qui ont bloqué ce dossier. Le ministre se retranche derrière l'article 506. En intervenant dans cette affaire, il s'immisce dans la querelle entre francophones et néerlandophones et, ce faisant, il marche sur des oeufs.

Le **président** : L'incident est clos.

POURSUITE DES DÉLITS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

M. **Jo Vandeuren** (CVP) : Avec les ministres régionaux compétents en matière d'environnement, le ministre Verwilghen a conclu un accord sur les priorités dans les poursuites de délits à caractère environnemental. Il s'agit d'un pas très important dans le cadre de la fédéralisation de la Justice.

Cet accord se traduira-t-il sous la forme d'une circulaire flamande ? Dans l'affirmative, qu'en sera-t-il dans la pratique ? Comment les priorités ont-elles été concrètement définies ? La procédure mise en oeuvre est-elle juridiquement à l'abri de toute contestation ?

M. **Jean-Jacques Viseur** (PSC) : Nous avons maintenant une bible en matière de sécurité, que nous consultons souvent. L'article 44.3 du plan fédéral prévoit que, pour les infractions liées à l'environnement, les constatations sont effectuées par l'autorité régionale tandis que les poursuites dépendent du niveau fédéral. Une

concertation est prévue entre autorités fédérale et fédérées.

Du côté de la Flandre, cette concertation a eu lieu. Vous annoncez que les choses devraient suivre en Wallonie mais que les priorités sont, là, différentes.

Cette appréciation pose problème. Si on peut se féliciter de poursuites plus strictes, je me demande, dans une telle matière régionale, ce qui amène le ministre à régler les affaires de la sorte. Qu'avez-vous décidé avec les procureurs généraux quant aux poursuites à mener avec la même énergie dans le Nord et le Sud du pays ?

M. Marc Verwilghen, ministre (*en néerlandais*) : Ce n'est pas au ministre mais au collège des procureurs généraux au sens strict du terme qu'il appartient de diffuser une note de priorités.

Le texte actuel a déjà été présenté en octobre 1999. Quelques corrections y ont été apportées ultérieurement. (*Poursuivant en français*)

Le texte a été approuvé par le Collège des procureurs généraux et, plus particulièrement, par la Commission des poursuites, où les procureurs généraux sont représentés. (*Reprenant en néerlandais*)

Il s'agit de délits qui concernent la législation sur la protection de l'environnement au sens large. (*Poursuivant en français*)

Quand je parle de divergence, c'est principalement par référence à la texture sociologique différente des villes et villages du Nord et du Sud du pays.

(*Reprenant en néerlandais*)

C'est la traduction d'une méthode instaurée par le ministre Wathélet en 1993. Il ne s'agit d'une innovation que dans la mesure où, pour la première fois, une note de priorités a été rédigée.

M. Jo Vandeurzen (CVP) : Votre réponse n'est pas tout à fait complète. Dans quel cadre juridique une telle liste de priorités peut-elle être dressée ? Si ce cadre existait, il pourrait être utile pour d'autres matières que les infractions à la législation sur la protection de l'environnement.

Un cadre juridique clair est une nécessité. Personnellement, j'estime en effet qu'il n'est plus admissible que des procureurs généraux francophones aient un pouvoir de co-décision quant à ce qui doit être considéré comme un délit environnemental prioritaire en Région flamande.

M. Jean-Jacques Viseur (PSC) : Je ne sais pas s'il existe une différence fondamentale de texture sociologique entre les villes flamandes et wallonnes.

Ce qui est important, c'est que nous avons ici une matière fédérale. Il n'est pas question qu'une Région devienne la poubelle de l'autre.

Répandre l'idée que les priorités sont différentes en Wallonie, c'est traiter une Région de manière inéquitable.

J'attends que les procureurs de Liège et du Hainaut prennent les mesures qui s'imposent.

Le président : L'incident est clos.

MANDAT D'ARRÊT LANCÉ CONTRE LE MINISTRE CONGOLAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Tony Van Parys (CVP) : Hier, la réunion de la commission des Relations extérieures s'est déroulée dans un climat assez tumultueux. Le ministre des Affaires étrangères a déclaré qu'ignorant qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre son homologue congolais, il ne pouvait être soupçonné d'être l'informateur des autorités congolaises. Ces déclarations mettent en évidence l'existence d'une fuite et le ministre a annoncé l'ouverture d'une enquête.

Cette enquête a-t-elle déjà démarré ? Dans la négative, le ministre de la Justice prendra-t-il une initiative en ce sens ?

Selon le procureur du Roi, un mandat d'arrêt avait déjà été lancé le 11 avril. Cette information est-elle exacte ? Le ministre de la Justice en était-il informé et en a-t-il, à son tour, informé le ministre des Affaires étrangères ?

M. Marc Verwilghen, ministre (*en néerlandais*) : Par le biais d'un rapport du procureur général de Bruxelles du 25 avril 2000, j'ai été informé du mandat d'arrêt international lancé le 11 avril contre le ministre Yerodia. J'ai eu un entretien à propos de ce rapport avec mon collaborateur de cabinet et un représentant du cabinet des Affaires étrangères, en vue d'examiner les conséquences éventuelles du mandat d'arrêt pour les Belges qui résident au Congo.

Je n'ai pas encore eu d'informations au sujet d'une fuite, d'une enquête concernant cette fuite ou encore de la nécessité d'une telle enquête.

M. Tony Van Parys (CVP) : Le ministre semble avoir été informé dès le 25 avril. Les services de la Justice et des Affaires étrangères étaient dès lors au courant du mandat d'arrêt depuis longtemps. Hier, le ministre des

Affaires étrangères n'a pas informé correctement le Parlement à ce sujet.

L'hypothèse selon laquelle ce n'est pas le ministre des Affaires étrangères lui-même qui a soulevé ce point est de moins en moins crédible. Le ministre Michel devra en tirer des conclusions.

Le **président** : L'incident est clos.

EURO 2000 ET PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Le ministre nous a pressés de voter la procédure de comparution immédiate dans la perspective de l'Euro 2000, aujourd'hui terminé.

Cette procédure a-t-elle été utilisée dans le cadre de cette compétition ? Dans quels arrondissements judiciaires ? Quelle a été la portée des décisions prises dans ce cadre ? Dans les cas où elle n'a pas été appliquée, pourquoi ne l'a-t-elle pas été ?

Quelle est l'appréciation générale du ministre quant à la pertinence de l'utilisation de cette procédure dans le cadre de l'Euro 2000 ?

M. **Marc Verwilghen**, ministre (*en français*) : Le champ d'application de la loi est beaucoup plus large que celui de l'Euro 2000. Au total, 185 dossiers judiciaires ont été ouverts dans le cadre de l'Euro 2000, dont 23 pour dégâts matériels, 23 pour des fautes de billetterie, 9 pour coups et blessures aux forces de l'ordre...

À Charleroi, il y a eu 3 applications de cette procédure. À Bruxelles, 5 mandats d'arrêt ont été délivrés dans le cadre de la procédure accélérée du type 94. À Louvain, un dossier a été ouvert en connection avec l'Euro 2000. Quatre dossiers ont été ouverts à Gand et 6 à Anvers. Les peines infligées ne sont pas plus lourdes que lors de l'application d'autres procédures.

La nouvelle procédure a également été appliquée lors de délits n'ayant rien à voir avec l'Euro 2000.

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Selon mes informations, il y a des lacunes dans la procédure, qui correspondent aux objections que nous avons soulevées. Par correction, il convient d'attendre un certain temps avant de faire un bilan. Je fixe rendez-vous au ministre dans quelques mois, pour procéder à une évaluation.

Le **président** : L'incident est clos.

MANQUE D'INFORMATIONS CONCERNANT LES FONDS DE SÉCURITÉ D'EXISTENCE

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : Il y a quelques semaines, j'ai posé sur les fonds de sécurité d'existence une série de questions qui n'ont cependant pas reçu de réponse. Ensuite, j'ai adressé au ministre des Finances les questions d'actualité suivantes : les responsables de ces fonds sont-ils assujettis à l'impôt et délivrent-ils des fiches fiscales ? Il y eut ensuite une interpellation sur le même thème visant à connaître les montants. Finalement, la Chambre a adopté une motion dans laquelle nous demandions au ministre des Finances de nous communiquer les montants exacts dans les deux mois.

Aujourd'hui, ce délai est écoulé. Pour quelles raisons le ministre tarde-t-il à nous fournir ces informations ? La Chambre y a droit.

M. **Didier Reynders**, ministre (*en néerlandais*) : Nous accusons un léger retard. Je viens de recevoir les renseignements demandés. Mes collaborateurs sont en train d'en rédiger un aperçu et je pourrai vous fournir une information complète la semaine prochaine.

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : Voilà de bonnes nouvelles. Je pourrai étudier cet aperçu pendant les vacances.

Le **président** : L'incident est clos.

UTILISATION DES LANGUES PAR LE BUREAU EUROPÉEN DES MARQUES

Le **président** : Le secrétaire d'Etat, M. Pierre Chevalier, a déjà répondu à une question sur le même thème. Le ministre fournira sans doute une réponse analogue mais vous êtes libre de poser votre question.

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : Cette question a été renvoyée au ministre Daems. Je m'adresse donc volontiers à lui.

La décision n'a pas encore été prise en ce qui concerne l'utilisation des langues pour le dépôt des demandes auprès du bureau européen des marques, le Conseil des ministres devant encore se prononcer. Quelle sera, à cet égard, l'attitude du gouvernement belge ?

L'argumentation développée aujourd'hui pour rejeter l'utilisation du néerlandais pourra être utilisée demain contre le français. Il serait inacceptable que l'anglais prime toutes les autres langues.

M. **Rik Daems**, ministre (*en néerlandais*) : Je vous renvoie à la réponse de mon collègue, M. Chevalier. Cepen-

dant, je tiens à ajouter que le gouvernement n'a pas pris formellement position. Les demandes officielles de brevets d'invention européens peuvent-elles être introduites en néerlandais ? Sur le marché, l'anglais et, dans une moindre mesure, le français dominant.

Au niveau de la Belgique, les consultations sont encore en cours. Dès qu'une position commune aura été définie, elle vous sera communiquée.

M. Danny Pieters (VU-ID) : Une fois que le Conseil des ministres aura arrêté la réglementation européenne, celle-ci ne sera plus modifiable. Le Parlement devra être préalablement informé de toute décision du gouvernement belge tendant à déroger à la règle selon laquelle nos trois langues nationales doivent pouvoir être utilisées.

Le président : L'incident est clos.

PERSONNEL DU BUREAU DE POSTE DE REMICOURT

M. Jacques Chabot (PS) : Le personnel du bureau de poste de Remicourt vient d'être averti de son transfert, au plus tard le 1^{er} septembre, vers le bureau de Waremme pour des raisons d'insécurité et d'insalubrité.

Or, des travaux viennent d'être effectués dans ce bureau de poste et de petites réparations seraient suffisantes.

Cette décision et sa motivation ne relèvent-elles pas d'une restructuration qui frapperait les petits bureaux ?

Quelque 1.800 familles vont devoir faire face à ce changement de localisation de leur poste.

Le ministre défend le service universel, auquel sont liés les petits bureaux de poste.

Je souhaiterais qu'un débat ait lieu car je crains que cette décision de transfert n'en préfigure d'autres concernant d'autres petits bureaux de poste.

Quelles sont les raisons de ce transfert ?

En laisse-t-il présager d'autres ?

Cette décision de transfert est-elle irrévocable ?

M. Rik Daems, ministre (en français) : Cette question me met mal à l'aise. Comme actionnaire de la Poste, je ne veux pas me mêler du *management* de l'entreprise. Rien, dans la loi de 1991, ne vise la localisation des bureaux de poste en ce qui concerne la notion de service universel. Il serait donc utile d'avoir un débat à ce sujet.

J'ai envoyé une lettre à la Poste, afin d'obtenir des éclaircissements. Nous avons reçu une lettre du collègue des bourgmestre et échevins qui nous a fait part de sa préoccupation. Il ne s'agit pas d'une action concertée ; seul le bureau de Remicourt est concerné, en raison de son insalubrité. Seule la distribution est transférée. Le point de vente reste, quant à lui, fixé à Remicourt. Un comité de concertation avec les syndicats aura lieu demain.

M. Jacques Chabot (PS) : J'insiste sur le rôle de proximité et sur le rôle social des petits bureaux de poste. Je ne sais si les Remicourtois seraient satisfaits que seul le service de distribution soit transféré.

Le président : L'incident est clos.

ORDRE DES TRAVAUX

CONVOCATION D'UNE COMMISSION

M. Marc Van Peel (CVP) : Dans le cadre de l'heure des questions, nous avons entendu, à propos du mandat d'arrêt international décerné à l'encontre du ministre congolais des Relations extérieures, M. Yerodia, une déclaration importante du ministre Verwilghen qui contrastait singulièrement avec celles que nous avons entendues hier en commission de la bouche du ministre des Affaires étrangères, M. Michel. Dès lors, je propose la convocation, à l'issue de la séance plénière, d'une réunion extraordinaire de la commission des Relations extérieures. Apparemment, le chef de cabinet de M. Michel était au courant depuis le 25 avril de l'existence d'un mandat d'arrêt international.

Le président : Je propose que vous suiviez la procédure adéquate et contactiez vos collègues-commissaires dans le sens que vous venez d'indiquer.

M. Marc Van Peel (CVP) : Le président de la commission des Relations extérieures est à l'étranger.

Le président : C'est pour résoudre ce genre de problème qu'on a désigné des vice-présidents.

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : Pouvons-nous faire savoir à M. Derijcke que vous marquez votre accord sur la tenue de cette réunion ?

Le président : Je n'ai rien à dire à ce sujet.

J'attire cependant votre attention sur le fait que M. Michel est également à l'étranger.

M. **Hugo Coveliers** (VLD) : La convocation de cette commission doit être décidée en Conférence des présidents.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Par le passé, des commissions ont été convoquées en l'absence de décision de la Conférence des présidents. Votre argument n'est donc pas valable. Je réitère ma demande.

M. **Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : Si la majorité bloque la convocation de la commission, le président est-il disposé à organiser une réunion de la Conférence des présidents ?

Le **président** : Je vous invite à me tenir au courant de l'évolution de la situation.

Ajout de deux points à l'ordre du jour

Le **président** : Je vous propose d'ajouter à notre ordre du jour de cet après-midi deux projets de loi : le premier concernant les articles 34 et 39 du CIR (n°s 746/1 à 3) et le second concernant la suppression de la contribution de crise (n°781/1). (*Assentiment*)

RENOI EN COMMISSION

Le **président** : La commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques a adopté les articles 231 à 239 du projet de loi portant des dispositions sociales, budgétaires et diverses, n° 756/1.

Ultérieurement, le gouvernement a déposé deux amendements.

Je vous propose de les renvoyer à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS

Le **président** : Les membres ont reçu une liste de propositions dont la prise en considération est demandée. S'il n'y a pas d'objection, je considère cette liste comme étant adoptée.

(*Assentiment*)

La liste de propositions à prendre en considération sera insérée en annexe au *Compte rendu analytique*.

M. **Gerolf Annemans** (VI. Blok) : Le président aurait dû contester la recevabilité de la proposition de loi 791/1. Le dispositif de la loi fait référence à une loi inexistante. Cette proposition ne peut donc pas être prise en considération. Il est proposé de modifier une loi qui n'existe pas.

Le **président** : La procédure de prise en considération peut se poursuivre sans aucune objection. La proposition de loi est renvoyée à la Commission compétente. À plusieurs reprises dans cet hémicycle, des propositions de loi ont été prises en considération avant la publication de la loi sur laquelle elles portent.

M. **Gerolf Annemans** (VI. Blok) : Je demande le vote sur la prise en considération de cette proposition.

Le **président** : Je procèderai au vote sur la prise en considération de la proposition 791/1 tout à l'heure.

DEMANDES D'URGENCE

M. **Claude Eerdekens** (PS) : Il est extrêmement important que la proposition 792 soit renvoyée en commission de l'Intérieur. Je demande l'urgence pour que celle-ci puisse se réunir durant la séance plénière et présenter ses conclusions orales à l'issue de ses débats, aujourd'hui encore.

M. **Gerolf Annemans** (VI. Blok) : Nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner correctement cette proposition. Pour l'instant, je ne vois pas de raison de demander l'urgence. Faut-il revoir le financement des partis dans la perspective des élections communales ? Je requiers le vote sur la demande d'urgence pour cette proposition.

M. **Claude Eerdekens** (PS) : L'urgence s'explique clairement : il y a des divergences entre les interprétations de la commission mixte Chambre-Sénat et celles du Conseil d'État.

Il est donc important, pour éviter l'insécurité juridique entre juillet et le 8 octobre, que nous adoptions cette loi aujourd'hui, de manière à pouvoir l'intégrer au vademecum, dont nous devons voter le texte jeudi prochain.

– La proposition de loi 791/1 est prise en considération par assis et levé.

– L'urgence est adoptée par assis et levé pour la proposition de loi 792/1.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Je demande l'urgence pour la proposition de résolution concernant le secteur diamantaire et cela, en raison de l'actualité, du fait que nous ne

disposons plus que d'une semaine avant les vacances et du fait que la conférence diamantaire internationale se tiendra ici prochainement. Je demande cette urgence avec M. Versnick.

Le **président** : La proposition de résolution n° 796/1 est signée par plusieurs membres de différents groupes. La majorité de la Chambre la soutient clairement. Je propose que cette proposition importante de résolution soit traitée en urgence. Pas d'objection ? (*Non*) Il en sera ainsi.

PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS DE LOI ET PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

TUTELLE DES MINEURS

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions légales en matière de tutelle des mineurs, n° 576/1 à 11.

Le projet de loi règle des matières visées aux articles 77 et 78 de la Constitution.

Conformément à l'article 62, 2, alinéa 2 du Règlement, les dispositions relevant de l'article 77 de la Constitution sont disjointes du projet de loi.

La discussion générale est ouverte.

M. **Servais Verherstraeten**, rapporteur : Pour des raisons pratiques, je serais le premier à prendre la parole.

La commission de la Justice a consacré cinq réunions à ce projet, dont l'idée a commencé à germer il y a longtemps.

À la critique formulée lors de la discussion générale et selon laquelle le Parlement n'avait été associé au projet qu'en dernière instance, le ministre a répondu que les lignes directrices définies par le groupe de travail avaient été suivies. Ces lignes de force sont : le maintien de l'autorité parentale en cas de décès d'un des deux parents, la suppression du conseil de famille, l'extension de la tâche du juge de paix concernant la gestion des biens du mineur d'âge, le droit de refuser la tutelle, la modernisation de la gestion des biens, la revalorisation de la fonction de subrogé tuteur, la possibilité pour le mineur d'être entendu et la possibilité, dans des cas exceptionnels, de scinder la tutelle de la personne et celle des biens.

Il a été indiqué que le projet n'a pas abouti à une harmonisation des différentes réglementations de tutelle et

qu'il n'apporte pas de solution pour les demandeurs d'asile mineurs non accompagnés.

Je cède maintenant la parole à Mme Herzet, pour le reste du rapport sur la discussion générale. (*Applaudissements*)

Mme **Jacqueline Herzet**, rapporteuse : Je souligne la façon constructive dont ont été menés les travaux en commission ainsi que l'esprit d'ouverture du ministre qui a accepté nombre d'amendements.

Le 2 mai, nous avons entendu le professeur Vieujean et Mme Verrijcken, juge de paix, qui ont fait partie du groupe de travail. Le 9 mai, nous avons entendu la Fédération royale des notaires de Belgique, dont je salue l'apport aux travaux. Les auditions nous ont permis de prendre en compte la pratique quotidienne.

Chacun se réjouit de la suppression de la tutelle légale du parent survivant.

Il faut souligner l'augmentation des compétences du juge de paix.

Il y a eu unanimité pour élargir le cercle des personnes à consulter, lors de l'ouverture de la tutelle, et pour permettre la désignation du tuteur souhaité par le parent décédé.

Les débats ont également abordé la question de la capacité ou de l'incapacité du parent survivant à gérer les biens du mineur, surtout dans les situations complexes qui se produisent parfois dans les familles recomposées.

La question de la désignation d'un tuteur aux biens et d'un tuteur à la personne a également été soulevée. Le gouvernement s'est opposé à cette possibilité qu'il considère comme une source potentielle de conflits.

Les débats ont débouché sur une série d'amendements de la majorité et de l'opposition concernant la possibilité de saisir le juge de paix par simple lettre, l'extension aux frères et sœurs des parents à consulter, la désignation du tuteur devant le juge de paix, etc.

Le mineur pourra être entendu pour les questions le concernant personnellement.

Le projet a été voté à l'unanimité en commission. Il constitue un indéniable progrès car il place l'enfant en centre de ses préoccupations. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

M. **Karel Van Hoorebeke** (VU-ID) : Les deux rapporteurs ont souligné à juste titre l'importance de ce projet de loi.

Il constitue une étape essentielle sur la voie du progrès dans le domaine de la réglementation en matière de tutelle, qui ne s'appliquera plus dorénavant que lorsque les deux parents seront décédés. Le conseil de famille, qui n'était en fait qu'une pure formalité, est supprimé tandis que le juge de paix se voit attribuer un rôle accru. Chacun peut refuser une tutelle. Le mineur d'âge aura désormais le droit d'être entendu.

Malgré tout, en adoptant ce projet, nous laissons passer une occasion de vraiment améliorer les choses dans ce domaine. D'autres systèmes tels que l'administration provisoire, l'assistance, l'internement judiciaire et la déclaration d'incapacité auraient pu être modifiés dans un seul cadre global, de sorte qu'aurait été créé un ensemble cohérent pour la gestion des biens d'autrui.

L'article 488bis du Code civil aurait pu servir de modèle. Le groupe de travail en a discuté assez longtemps, mais la commission ne s'est peut-être pas donné suffisamment de temps.

Nous nous sommes efforcés, par la présentation d'amendements, de mieux harmoniser les deux statuts. J'espère que, dans le cadre des discussions menées actuellement, nous pourrions élaborer un meilleur règlement de l'administration provisoire.

Il a été demandé s'il était nécessaire que pour certains actes, les parents disposent aussi d'une autorisation. C'est un choix politique. Il nous paraît logique que les parents détiennent plus de pouvoirs que les tuteurs.

En commission, nous avons repris des amendements qui provenaient de la fédération des notaires, même si nous ne souscrivions pas à toutes leurs observations. Nous estimions qu'il fallait parler de tout. Certains amendements, relevant essentiellement de la technique juridique, ont été acceptés. D'autres, non. Mais en commission, le groupe de travail précédent, les commissaires et la fédération des notaires ont collaboré fructueusement.

Le présent projet de loi représentant un grand pas en avant en matière de règlement de la tutelle, nous l'adoptons. (*Applaudissements*)

M. Servais Verherstraeten (CVP) : Le groupe CVP adoptera ce projet. Les travaux le concernant ont été entamés avant le début de l'actuelle législature et nous en soutenons les axes principaux.

Il aurait été préférable de régler simultanément toutes les formes de tutelle mais nous avons commencé ce travail il y a dix ans et nous avons poursuivi sur la même voie. Nous devons dès lors nous efforcer de travailler plus rapidement.

Mon amendement n'a pas été adopté en commission. Je le représente donc. Mon amendement tend à décharger le juge de paix dans le cadre de la désignation du tuteur testamentaire pour les mineurs. Dans 99% des cas, le juge de paix se bornera à confirmer une situation existante. Son intervention est-elle dès lors encore nécessaire ?

Je regrette que nous vidions le rôle du tuteur testamentaire de sa substance et j'espère que cette situation pourra être évitée par l'adoption de mon amendement.

M. Fred Erdman (SP) : Je tiens à remercier les rapporteurs pour leur excellent rapport et toutes les personnes qui ont collaboré à ce projet de loi.

Une grande responsabilité incombe désormais au juge de paix qui devra toujours prendre une décision dans l'intérêt de l'enfant. Je rejoins le raisonnement de M. Verherstraeten qui préconise un système uniforme pour la protection de tous les incapables. En optant pour la compétence intégrale accordée au parent survivant, nous devons garder à l'esprit la réalité et les nouvelles formes de familles qui existent actuellement.

Si le Sénat devait s'opposer à la scission, le projet de loi serait renvoyé en Commission. En tout état de cause, j'espère que dans l'intérêt de la protection de l'enfant, ce projet de loi acquerra rapidement force de loi. (*Applaudissements*)

Le président : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le président : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

Le projet de loi a été scindé.

Nous commençons par le projet de loi modifiant certaines dispositions du Code judiciaire relatives à la tutelle des mineurs, n° 576/10.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le président : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement. Nous poursuivons avec le projet de loi modifiant diverses dispositions légales en matière de tutelle des mineurs, n° 576/11.

– Les articles 1 à 12 sont adoptés sans observation.

Le **président** : À l'article 13, nous avons l'amendement n° 42 de M. Servais Verherstraeten (doc. n° 576/12).

L'amendement et l'article 13 sont réservés.

– Les articles 14 à 88 sont adoptés sans observation.

Le **président** : Les votes sur l'amendement et l'article réservés, ainsi que sur les deux projets de loi, auront lieu ultérieurement.

NOUVEAUX MOYENS DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LA PROCÉDURE JUDICIAIRE ET EXTRAJUDICIAIRE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Geert Bourgeois introduisant de nouveaux moyens de télécommunication dans la procédure judiciaire et extrajudiciaire, n°s 38/1 à 9.

La discussion générale est ouverte.

M. Bart Somers, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

M. **Geert Bourgeois** (VU-ID) : En déposant cette proposition de loi, nous avons pour objectif d'introduire de nouveaux moyens de télécommunication dans la procédure judiciaire et extrajudiciaire. Cet objectif est ainsi réalisé.

Le code civil admet désormais la notification de documents par télégramme, télécopie ou courrier électronique. Le texte à l'examen ne modifie toutefois en rien les règles relatives à la force probante des actes. Lorsqu'un document signé aura été envoyé, par exemple par télécopie, le destinataire ne pourra plus en nier la réception.

Par le biais d'un amendement, le ministre a fait un pas en avant révolutionnaire. En effet, la signature électronique revêt désormais une valeur probante, conformément au souhait exprimé par les entreprises.

Pour le surplus, la proposition de loi concerne le droit judiciaire. Le texte à l'examen constitue un pas important vers la justice électronique et marquera un changement de cap révolutionnaire dans notre jurisprudence. La Belgique jouera ainsi un rôle précurseur et dépassera même certains pays qui ont fait oeuvre de pionnier en la matière.

Le fait que ce n'est plus l'heure, mais le jour du dépôt qui est déterminant constitue une des innovations majeures de cette proposition.

Nous franchissons ainsi une étape majeure de la réforme visant à rendre le droit judiciaire moins formel.

Une série de points n'ont pas encore été traités. La date d'entrée en vigueur effective en est un. En matière de droit civil, elle sera immédiate. Pour ce qui est de la procédure, elle ne pourra s'effectuer qu'après la décision du ministre par voie d'arrêté royal. Nous espérons qu'en cette matière, l'entrée en vigueur pourra se faire d'ici au 1^{er} septembre 2001 au plus tard.

En ce qui concerne la certification, le projet du ministre Daems poserait des problèmes techniques. Sitôt que ces problèmes auront été résolus, la valeur de la signature électronique augmentera considérablement. Quant à la notification avec signification, il faut attendre une directive européenne. Nous espérons que celle-ci sera adoptée prochainement, la situation actuelle étant moyenâgeuse.

Si elle est adoptée, la présente proposition représentera un bond en avant. Elle sera profitable à tous, aux justiciables comme à la magistrature. Si la Chambre adopte cette proposition, la Belgique pourra jouer un rôle de pionnier dans le domaine de l'utilisation des technologies modernes dans l'appareil judiciaire. J'espère que le climat constructif dans lequel cette proposition de loi a été traitée en commission se maintiendra. Je remercie le président de la commission, M. Erdman, qui, tout en étant un doyen de la Chambre, a manifesté un grand intérêt pour les technologies modernes et a joué un rôle actif dans la discussion de cette proposition. (*Applaudissements*)

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Les nouveaux instruments de l'information sont incontestablement utiles. Il n'y avait pas de raison de ne pas les utiliser pour rapprocher citoyens et institutions.

Les projets de loi dont nous avons pris l'initiative au cours de la législature antérieure pourront aboutir peu à peu. Nous nous en réjouissons.

Ceci dit, l'effet d'annonce n'est pas suffisant : il faut être réellement efficace. Je plaide donc pour que les projets relatifs aux activités des prestataires de services de certification des signatures soient rapidement adoptés, car l'utilisation de ces moyens n'a de sens que s'ils ont une valeur probante. Il faut qu'on puisse attester de la signature électronique.

Enfin, je plaide pour que vous puissiez assurer rapidement l'équipement des juridictions et des services judiciaires afin que ces technologies soient disponibles en vue d'arriver à ce qu'on pourrait appeler une "Justice électronique". (*Applaudissements*)

M. Jo Vandeurzen (CVP) : Nous soutenons volontiers cette proposition et souhaitons en féliciter l'auteur. Il semble de bon ton de promouvoir la justice électronique. Les nouvelles techniques de communication doivent également être introduites dans ce secteur. Mais, à défaut d'investir de manière critique à la base et de réformer efficacement la justice, les conditions de base concernant l'application de nouvelles technologies ne pourront pas être remplies. Je me réjouis de l'intention du ministre de reporter certains articles jusqu'à ce que les greffiers soient prêts, et pas seulement en ce qui concerne les équipements.

M. Fred Erdman (SP) : Lors des discussions relatives à la mise en liberté provisoire, j'avais défendu l'idée d'un avertissement par fax. Les rapports entre la technologie moderne et la justice n'ont donc plus aucun secret pour moi. (*Sourires*)

La révolution que cette proposition de loi entraînera dans le secteur judiciaire ne pourra aboutir que si elle bénéficie des moyens nécessaires. J'espère que le gouvernement en est conscient.

Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer cette occasion. L'évolution technologique est incontournable. Nous devons à tout prix franchir ce pas vers l'avenir. (*Applaudissements*)

Le **président** : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DES CPAS

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi (Mme Colette Burgeon) modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale en vue de modifier la dénomination des centres publics d'aide sociale, n° 114/1 à 5

La proposition de loi règle des matières visées aux articles 77 et 78 de la Constitution.

Conformément à l'article 62, 2, alinéa 2 du Règlement, les dispositions relevant de l'article 77 de la Constitution sont disjointes de la proposition de loi.

La discussion générale est ouverte.

Mme Michèle Gilkinet, rapporteur, se réfère à son rapport.

Mme Colette Burgeon (PS) : Depuis plus de vingt ans, malgré la faiblesse de leurs moyens, les CPAS ont su faire preuve du dynamisme et de la créativité nécessaires pour se faire connaître et reconnaître en tant qu'institutions garantes de la solidarité collective au profit des plus démunis.

Les CPAS ont opté pour une politique volontariste privilégiant l'intégration et l'insertion tant sociale que professionnelle plutôt que de se cantonner dans un rôle passif de distributeurs d'aide sociale.

La présente proposition, qui s'inscrit dans l'actuelle philosophie de l'État social actif et qui a été adoptée à une large majorité en commission de la Santé publique, concerne une modification de la dénomination des "centres publics d'aide sociale" en "centres publics d'action sociale".

Une période transitoire de deux ans est prévue pour que ce changement se fasse harmonieusement.

Enfin, je rappelle que le Conseil d'État a confirmé que la matière réglée dans la présente proposition relevait bien des compétences fédérales. Il appartiendra maintenant aux Communautés et Régions, dans leurs sphères de compétences respectives, de procéder aux éventuelles adaptations à la terminologie fédérale modifiée. (*Applaudissements*)

M. Jean-Jacques Viseur (PSC) : La proposition de Mme Burgeon est moins anodine qu'elle pourrait le paraître. Elle marque une évolution. De la notion d'assistance publique, à connotation caritative, du début du siècle, on en est venu à celle d'aide. Passer de l'aide à l'action sociale, c'est passer d'une volonté d'aide à une volonté d'action, l'action sociale devenant ainsi un axe véritablement politique. Il faut en tirer les conséquences, rapprocher la démarche des différentes communes et donner une cohérence à leur action. Il est important qu'après les élections communales, une discussion soit engagée sur la nécessaire cohérence sociale.

Si l'échelon local est essentiel, c'est parce qu'il a une capacité d'action à l'égard de certains problèmes.

À partir de cette proposition, nous devons aller vers le fondamental, à savoir créer une dynamique d'action

commune qui pourrait aboutir à une unité d'action sociale en faveur de nos populations. (*Applaudissements*)

Le **président** : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

La proposition a été scindée.

Nous commençons par la proposition de loi modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale en vue de modifier la dénomination des centres publics d'aide sociale, n° 114/4.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement. Nous poursuivons avec la proposition de loi visant à adapter la terminologie des dispositions législatives en vigueur à la nouvelle dénomination des centres publics d'aide sociale, n° 114/5.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN FONCTION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant la loi du 7 février 1994 pour évaluer la politique de coopération au développement en fonction du respect des droits de l'homme (transmis par le Sénat), n° 664/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord international de 1993 sur le cacao, et aux Annexes, faits à Genève le 16 juillet 1993 (transmis par le Sénat), n° 737/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD INTERNATIONAL SUR LES BOIS TROPICAUX

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux, et aux Annexes, faits à Genève le 26 janvier 1994 (transmis par le Sénat), n° 738/1

La discussion générale est ouverte.

Mme Leen Laenens (**Agalev-Écolo**) : La gestion durable des bois tropicaux revêt une importance majeure pour l'avenir. C'est dans ce cadre que j'entends situer cet accord international. La gestion durable des forêts ne fait toujours pas l'objet d'une convention juridiquement contraignante. Le présent accord concerne 80% des forêts tropicales et du commerce des essences tropicales. C'est un nouveau pas dans la bonne direction, même s'il n'y est toujours pas question d'une gestion durable, comme il en avait été convenu en 1994.

Cet accord comporte néanmoins des éléments positifs. Certains problèmes subsistent, notamment l'absence de garanties offertes aux peuples indigènes de la région amazonienne et le facteur d'incertitude que constitue le Brésil.

Il existe également un groupe de travail en Belgique. Le certificat revêt une grande importance. Pour l'an 2005, on envisage de contrôler 200 millions d'hectares de forêts. Il faut promouvoir l'utilisation de bois accompagné d'un certificat. (*Applaudissements*)

Le **président** : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD RELATIF AUX INVESTISSEMENTS CONCLU ENTRE UEBL ET L'ALBANIE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République d'Albanie concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Tirana le 1er février 1999 (transmis par le Sénat), n° 739/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD RELATIF AUX INVESTISSEMENTS CONCLU ENTRE UEBL ET L'EGYPTE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République arabe d'Egypte concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait au Caire le 28 février 1999 (transmis par le Sénat), n° 740/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD RELATIF AUX INVESTISSEMENTS CONCLU ENTRE L'UEBL ET LE LIBAN

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République libanaise concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 6 septembre 1999 (transmis par le Sénat), n° 742/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

ACCORD D'INVESTISSEMENT ENTRE L'UEBL ET LA CÔTE D'IVOIRE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire concernant la promotion des investissements, fait à Bruxelles le 1er avril 1999 (transmis par le Sénat), n° 743/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

STATUT DES ECOLES EUROPÉENNES

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à la Convention portant statut des Ecoles européennes et aux Annexes I et II, faites à Luxembourg le 21 juin 1994 (transmis par le Sénat), n° 744/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

CONVENTION SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE ENTRE LA BELGIQUE ET LA TURQUIE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment à la Convention portant révision de la Convention générale sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République du Turquie signée à Bruxelles le 4 juillet 1966 et à deux arrangements administratifs, signés à Ankara le 30 juin 1997 (transmis par le Sénat), n° 745/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

VISION PARLEMENTAIRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution (M. Geert Versnick et consorts) concernant la vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire, n° 691/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons à la discussion des considérants et des recommandations.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte de la proposition de résolution sert de base à la discussion.

– Les considérants et les recommandations sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES

Le **président** : L'ordre du jour appelle à présent la discussion de la proposition de résolution de Mme Claudine Drion c.s. relative à la marche mondiale des femmes pour l'an 2000, document n° 732/1.

Personne ne demandant la parole, nous passons à la discussion des considérants et des recommandations.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte de la proposition de résolution sert de base à la discussion.

– Les considérants et les recommandations sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

MODIFICATION DES ARTICLES 34 ET 39 DU CIR

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi visant à modifier les articles 34, § 1er, et 39 du Code des impôts sur les revenus 1992 (amendé par le Sénat), n°s 746/1 à 3.

Conformément à l'article 68 du Règlement, les projets de loi renvoyés à la Chambre par le Sénat ne font plus l'objet d'une discussion générale en séance plénière, sauf si la conférence des présidents en décide autrement, ce qui n'est pas le cas.

Discussion des articles

Le **président** : Nous passons donc à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– L'article 1^{er} est adopté sans observation.

Le **président** : Je donne la parole à M. Eric van Weddingen à propos de l'article 2.

M. **Eric van Weddingen** (PRL FDF MCC) : Les réductions d'impôts se succèdent si rapidement que je dois féliciter le ministre des Finances pour la deuxième fois, c'est presque gênant !

La détaxation des rentes indemnisant les accidents du travail est une mesure de réelle équité. La mesure est excellente sur le fond et est très bien conçue d'un point de vue pratique. Elle simplifie les choses tant pour le contribuable que pour l'administration.

Ce projet bénéficie à près de 400.000 personnes et rétroagira presque aux revenus de 1998. Le gouvernement était obligé d'agir ainsi pour éviter des centaines de milliers de réclamations.

Le gouvernement est allé au-delà de l'arrêt de la Cour d'arbitrage. Quelque 90 % des cas sont couverts par cette mesure. Ce secteur de la sécurité sociale ne coûte pas un centime à l'État mais lui rapporte des fonds pour financer d'autres secteurs. Ce système de capitalisation remonte à 1903 et est géré exclusivement par le secteur privé, ce qui est tout à fait exceptionnel.

Je forme le vœu que ce projet soit suivi de beaucoup d'autres aussi magnifiquement conçus. (*Applaudissements*)

– Les articles 2 et suivants sont adoptés sans autre observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA CONTRIBUTION DE CRISE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant suppression progressive de la contribution complémentaire de crise sur les revenus des personnes physiques, n° 781/1.

M. **Eric Van Weddingen**, rapporteur : La commission a examiné le présent projet, les 4 et 5 juillet.

Dans son exposé, le ministre a précisé que ce projet s'inscrit dans la réalisation de la déclaration gouvernementale, qui prévoit la diminution progressive de la pression fiscale et parafiscale. Il vise à achever la suppression de la contribution complémentaire de crise entamée par la loi du 24 décembre 1999.

Le ministre a insisté sur les effets bénéfiques qu'aura la suppression de la contribution complémentaire de crise sur l'économie. Le Bureau du plan a prévu une augmentation de croissance de 0,2% et une création de 3.700 emplois.

La répercussion de cette suppression se fera sentir dans les précomptes à partir de 2001 et l'intégration sera complète en 2003.

Votre rapporteur se réjouit de la concrétisation de l'engagement du gouvernement de supprimer totalement la CCC d'ici 2003. Il insiste pour l'intégration totale et rapide de cette mesure dans les précomptes, conformément à l'avis très clair du Conseil d'État. Il regrette la non-accelération du démantèlement et le combat d'arrière-garde mené par certains partis de la majorité.

M. Borginon trouve qu'il était logique de donner la priorité à la suppression de la contribution complémentaire de crise en période de haute conjoncture mais trouve

qu'il ne faut pas diminuer la pression fiscale avant d'avoir toutes les garanties que l'État pourra faire face à l'ensemble de ses tâches.

Il a évoqué également la discrimination créée en faveur des couples mariés et s'est demandé si la suppression respectait tous les choix de vie. Il aurait préféré que la suppression de cette contribution soit intégrée à la future réforme fiscale.

M. Jean-Pierre Viseur a fait remarquer que nous ne sommes pas sortis de la crise sociale et budgétaire. La dette publique atteint encore 111% du PIB. Il était donc normal que cette suppression se fasse de façon progressive. Il se réjouit que l'on ait commencé par les revenus les plus bas, mais préconise d'autres mesures pour les revenus qui se situent en dessous des revenus minimaux pris en considération.

M. Poncelet aurait trouvé plus logique de supprimer en une fois cette contribution instaurée en une fois et a demandé des précisions quant à la diminution des précomptes. Il a rappelé qu'il s'agit d'une mesure linéaire.

Mme Moerman aurait également préféré la suppression en une seule fois. Le ministre insiste sur la sortie de la crise des finances publiques. L'équilibre budgétaire sera atteint pour l'an prochain. Il souligne que la suppression sera totale pour les bas revenus, et ce avant l'échéance prévue par le gouvernement.

Le ministre n'exclut pas que le démantèlement de la contribution soit accéléré, s'il se trouve une majorité pour ce faire.

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, il a précisé que la priorité était donnée à l'impôt sur le travail, mais que, pour les entreprises, elle est donnée à la diminution des charges sociales. Une réforme de l'impôt sur des sociétés est prévue. Le Conseil supérieur des finances (CSF) a été chargé de réaliser une étude sur la diminution des taux nominaux et sur des mesures spécifiques à prendre pour les PME.

La question de la discrimination en faveur des couples mariés sera réglée dès 2003. Le ministre s'est engagé à procéder de la même manière pour la réforme fiscale.

La contribution complémentaire de crise étant un impôt lié à la crise, elle ne devra pas être intégrée à la situation fiscale des contribuables lorsqu'il s'agira d'évaluer l'impact de la réforme fiscale par rapport à la situation actuelle.

Le projet a été adopté par 11 voix et 2 abstentions.

À titre personnel, je me réjouis que la promesse de suppression totale de la CCC pour tous soit déjà concrétisée par une loi, alors que certains en doutaient. Le combat d'arrière-garde de certains partis de la coalition m'a déçu. L'essentiel est atteint : la CCC va disparaître et sa suppression sera intégrée dans le barème des précomptes. Je vous fixe rendez-vous en septembre, nous discuterons alors de la réduction du taux nominal de la réforme globale de l'IPP et du taux nominal de l'impôt des sociétés, le plus élevé par rapport à nos principaux concurrents économiques. *(Applaudissements)*

M. Yves Leterme (CVP) : Ce projet n'a été déposé sur nos bancs que le 4 juillet dernier. Voilà qui illustre, une fois de plus, le mauvais fonctionnement de ce gouvernement. C'est la politique mise en oeuvre par le gouvernement précédent qui a permis de dégager une marge de manoeuvre permettant la suppression de la cotisation de crise, fût-ce uniquement pour les personnes physiques. Apparemment, pour les entreprises, la crise n'est pas encore terminée.

Nous redéposons un amendement rejeté avant-hier en commission par une majorité qui a fait preuve d'une mauvaise foi affligeante. Cet amendement tend à supprimer la discrimination qui frappe les couples mariés, problème que la majorité ne semble pas soucieux de résoudre. Que du contraire ! La suppression graduelle de la cotisation de crise perçue sur le revenu cumulé des conjoints équivaut, en réalité, à l'instauration d'une nouvelle discrimination. L'attitude du gouvernement contraste singulièrement avec la promesse, formulée dans l'accord de gouvernement, de supprimer la discrimination fiscale entre couples mariés et cohabitants.

Cette discrimination rend la construction qui nous est soumise inacceptable. Nous voulons donc doubler le montant pour les couples mariés, pour qu'ils soient traités sur un pied d'égalité avec les cohabitants.

M. van Weddingen a parlé d'un combat d'arrière-garde au sein de la majorité. Cette absence de cohésion au sein de la majorité préjuge du pire pour la prochaine réforme fiscale. *(Applaudissements)*

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : Je remercie le rapporteur pour son rapport court et complet. La contribution complémentaire de crise (CCC) va être démantelée, c'est une bonne chose et c'est logique puisque les prochains budgets seront en équilibre. Il me paraît également logique de la démanteler au même rythme que le démantèlement de l'excès de dettes.

Il y a toujours 8.000 milliards de dette publique en Belgique, ce qui représente un million par habitant, il ne faut pas l'oublier.

Cependant, si la crise économique est révolue et si la situation financière est en bonne voie, les crises sociale et environnementale n'ont pas disparu partout. Les engagements pris à Kyoto ne sont pas respectés, faute de moyens.

Il fallait, en effet, commencer à démanteler la CCC en commençant par les revenus les plus bas.

Nous voterons donc en faveur de ce projet, comme les socialistes et les libéraux. Je voudrais d'ailleurs faire remarquer à M. Leterme que la cohésion se voit au moment des votes et non à travers des articles de journaux. *(Applaudissements sur les bancs Écolo-Agalev)*

Mme Fientje Moerman (VLD) : Nous nous félicitons de ce projet de loi. Cette mesure se traduira par la disparition totale de la cotisation complémentaire de crise en 2004. A partir de 2001, cette disparition progressive se traduira également dans le précompte professionnel.

Cet impôt est toutefois maintenu pour les entreprises. Il semble plus facile d'instaurer un impôt que de le supprimer.

Nous allons adopter ce projet, dans l'attente des propositions concernant une réforme fiscale globale à l'automne. *(Applaudissements)*

Le président : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le président : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– L'article 1^{er} est adopté sans observation.

Le président : A l'article 2, nous avons l'amendement n° 1 de MM. Yves Letermes et Dirk Pieters (doc. 781/2).

L'amendement et l'article 2 sont réservés.

– Les articles 3 et 4 sont adoptés sans observation.

Le président : Les votes sur l'amendement et l'article réservés ainsi que sur l'ensemble du projet de loi auront lieu ultérieurement.

RENOI D'UNE PROPOSITION DE LOI A UNE AUTRE COMMISSION

Le **président** : A la demande d'un des auteurs, je vous propose de renvoyer à la commission de la Défense nationale la proposition de loi de MM. André Schellens, Dirk Van der Maelen en Patrick Lansens instaurant en période d'interdiction de cinq ans pendant laquelle certaines personnes ne peuvent exercer aucune fonction dans l'industrie de l'armement, n° 81/1.

Cette proposition avait été précédemment renvoyée à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

CONSEIL D'ETAT

PRÉSENTATION À UNE FONCTION DE CONSEILLER D'ETAT

Le **président** : Par lettre du 19 juin 2000, le premier président du Conseil d'Etat porte à la connaissance de la Chambre qu'en son audience publique du 30 mai 2000, l'assemblée générale de ce Conseil a procédé, conformément à l'article 70 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, à l'établissement de la liste triple de candidats, présentés en vue de la nomination à une fonction de conseiller d'Etat (N) devenue vacante.

Ont été présentés par le Conseil d'Etat, à l'unanimité :

Premier candidat :

M. Geert Van Haegendoren,
auditeur au Conseil d'Etat

Deuxième candidat :

M. Eric Brewaeys,
avocat au barreau de Bruxelles

Troisième candidat :

M. Roger Moerenhout,
référéndaire à la Cour d'Arbitrage.

Etant donné que la présentation de M. Geert Van Haegendoren, en tant que premier candidat, a été votée à l'unanimité par l'assemblée générale du Conseil d'Etat, l'article 70, § 1er, alinéa 4 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat est d'application :

"Le candidat présenté à l'unanimité par l'assemblée générale du Conseil d'Etat peut être nommé conseiller d'Etat, sauf si le ministre qui a l'Intérieur dans ses attributions refuse cette présentation, soit parce que les conditions fixées au paragraphe 2 ne sont pas respectées, soit parce qu'il estime que le nombre des membres du Conseil d'Etat qui ont été nommés parmi les membres de l'auditorat est trop élevé par rapport au nombre des autres membres du Conseil d'Etat."

Par lettre du 4 juillet 2000, le ministre de l'Intérieur communique qu'il accepte la présentation unanime de M. Geert Van Haegendoren pour la fonction de conseiller d'Etat.

Conformément à l'avis de la conférence des présidents du 5 juillet 2000, je vous propose de confirmer cette présentation.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

PROJET DE LOI

LIMITATION DE L'EFFET DÉVOLUTIF DE LA CASE DE TÊTE

Le **président** : Le 28 juin 2000, en application de l'article 62, 2., alinéa 2, du Règlement, l'article 28 du projet de loi visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants pour l'élection des Chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone, a été disjoint.

L'amendement n° 8 du gouvernement tendant à reprendre cette disposition dans un nouveau projet de loi séparé précisant qu'il s'agit d'une matière visée à l'article 78 de la Constitution a été renvoyé en commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique.

La discussion générale ainsi que la discussion des articles du projet de loi visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants pour l'élection des Chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone, nos 667/1 à 8 a eu lieu le 28 juin 2000.

Nous voterons ce projet de loi tout à l'heure.

Je donne cependant la parole à M. Tony Smets qui nous fera rapport sur les travaux de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique.

M. Tony Smets, rapporteur : Le 5 juillet dernier, la commission de l'Intérieur a discuté l'amendement n° 8 du gouvernement. À l'issue de la discussion, le président de la commission en a dégagé les conclusions suivantes : le gouvernement a retiré son amendement n° 8 ; conformément à l'article 62, 2, 2° de notre Règlement, l'article 28 du projet de loi est dissocié de celui-ci et une initiative législative sera prise. La commission s'est ralliée à ces conclusions.

Le **président** : Nous voterons ultérieurement sur le projet de loi. Dans ce cadre, M. Annemans demande la parole pour formuler une observation tardive au sujet des prises en considération.

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : Si je ne me trompe, les prises en considération peuvent être soumises à un vote nominatif si huit membres en font la demande. J'espère que le président en tiendra compte à l'avenir.

Le **président** : M. Annemans, je n'ai pas constaté que huit membres ont fait cette demande.

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : Vous ne leur en avez pas donné l'occasion.

SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le scrutin sur les naturalisations, n° 772/2.

Les membres sont priés de déposer la proposition de loi de naturalisation dans l'urne. La proposition de loi de naturalisation ne peut pas être signée. Le membre qui n'entend pas accorder la naturalisation à un demandeur, biffera le nom de l'intéressé sur la liste qui lui a été remise.

Deux secrétaires doivent procéder au dépouillement du scrutin. Je vous propose de désigner Mme Mirella Minne et M. Jos Ansoms en qualité de scrutateurs. (*Assentiment*)

– Il est procédé à l'appel nominal.

VOTES NOMINATIFS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de

M. Filip De Man sur "l'indemnisation de l'État dans l'affaire Agusta-Dassault" (n° 444).

(développée en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 27 juin 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/105) :

– une motion de recommandation a été déposée par MM. Luc Sevenhans et Filip De Man ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Fientje Moerman et MM. Maurice Dehu, Jean-Pierre Viseur et Peter Vanvelthoven.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. Filip De Man (VI. Blok) : Dans l'affaire Agusta-Dassault, le trésor a subi une perte de 160 millions de francs. Jusqu'à présent, le gouvernement ne s'est pas constitué partie civile. Mais la condamnation n'implique aucun dédommagement du Trésor. Cette motion de recommandation a pour objectif d'inciter le gouvernement à se constituer partie civile. Comme nul n'est censé ignorer la loi et que tous les citoyens sont égaux devant la loi, j'espère que ma motion sera adoptée. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

– La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 47 et 4 abstentions.

(*Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe*)

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : J'ai pairé avec Mme Yolande Avontroodt.

M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID) : J'ai pairé avec M. Guy Hove.

M. Pieter De Crem (CVP) : J'ai pairé avec M. Geert Versnick.

M. Filip De Man (VL. BLOK) : Les partis qui ont voté contre cette motion sont donc d'avis que le gouvernement ne doit pas récupérer les 160 millions et que ceux qui ont été condamnés par la Cour de cassation doivent être récompensés puisqu'ils peuvent conserver les intérêts cumulés.

Je ne manquerai pas de revenir encore et toujours sur cette affaire !

M. Raymond Langendries (PSC) : J'ai pairé avec M. de Donnea.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Els Van Weert sur "l'inscription éventuelle du bois imprégné sur la liste des déchets dangereux de l'Union européenne" (n° 439).

(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la société du 27 juin 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/106) :

- une motion de recommandation a été déposée par Mme Els Van Weert ;
- une motion pure et simple a été déposée par Mmes Maggie De Block, Colette Burgeon, Anne-Mie Descheemaeker, Magda De Meyer et Michèle Gilkinet.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

- La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 47 et 6 abstentions.

(Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Tony Van Parys sur "la mise en oeuvre de la loi sur les tests ADN en matière pénale" (n° 434).

(développée en réunion publique de la commission de la Justice du 27 juin 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/104) :

- une motion de recommandation a été déposée par M. Tony Van Parys ;
- une motion pure et simple a été déposée par Mmes Jacqueline Herzet et Fauzaya Talhaoui et MM. Hugo Coveliers, Thierry Giet et Charles Michel.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

- La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 47 et 6 abstentions.

(Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Marc Van Peel sur "l'inquiétude persistante au sein des pouvoirs locaux au sujet de la réforme des polices" (n° 435) ;

- M. Willy Cortois sur "l'inquiétude au sein des pouvoirs locaux au sujet de la réforme des polices" (n° 447).

(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 28 juin 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/107) :

- une motion de recommandation a été déposée par MM. Marc Van Peel, Daniël Vanpoucke et Pieter De Crem ;
- une motion pure et simple a été déposée par Mme Kristien Grauwels et MM. Charles Janssens et Jan Peeters.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **André Smets** (PSC) : La motion de recommandation du CVP répond à l'inquiétude des pouvoirs locaux au sujet de la réforme des polices. Elle demande au ministre d'associer des représentants des pouvoirs locaux aux groupes de travail et de les informer correctement et clairement.

Nous partageons ces demandes. Cette réforme se passe sans réelle concertation avec les pouvoirs locaux, prend du temps et génère des incertitudes. Un accord est intervenu sur le nouveau statut, mais nous devons attendre des mois pour connaître les normes minimales. M. Duquesne dit que les caisses sont vides et que ce n'est pas grave car les communes paieront le supplément !

"Qui paie décide et qui décide paie" a déclaré un homme politique. Les communes devront bientôt clôturer leurs budgets : elles aimeraient le faire en connaissance de cause. Nous soutiendrons la motion du CVP et rejetterons la motion pure et simple. *(Applaudissements sur les bancs sociaux-chrétiens)*

- La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 48 et 6 abstentions.

(Vote nominatif n° 4 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Francis Van den Eynde sur "les problèmes de maintien de l'ordre dans le cadre de l'Euro 2000" (n° 436).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 28 juin 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/108) :

- une motion de recommandation a été déposée par M. Francis Van den Eynde ;
- une motion pure et simple a été déposée par MM. André Frédéric, Charles Janssens, Willy Cortois et Tony Smets.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

- La motion pure et simple est adoptée par 83 voix contre 47 et 4 abstentions.

(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Jef Valkeniers sur "l'exécution des plans de réforme" (n° 429) ;
- M. Ferdy Willems sur "la norme de 0,7% et la lenteur avec laquelle sont mises en oeuvre les options politiques" (n° 430) ;
- M. Marc Van Peel sur "le budget de la Coopération au développement" (n° 441).

(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 28 juin 2000).

Trois motions ont été déposées (n° 25/109) :

- une première motion de recommandation a été déposée par MM. Marc Van Peel et Jacques Lefevre ;
- une deuxième motion de recommandation a été déposée par M. Ferdy Willems ;
- une motion pure et simple a été déposée par Mme Leen Laenens et MM. André Frédéric et Jef Valkeniers.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Ferdy Willems** (VU-ID) : Des voix s'élèvent depuis des années pour que notre pays respecte la norme de 0,7 % dans le domaine de la coopération au développement. Mais les chiffres indiquent qu'une fois encore, nous n'atteindrons pas cet objectif. M. Derycke et M. Moreels déclarent que cette norme ne sera même pas atteinte à la fin de la législature. Selon lui, la raison en est que l'opinion publique n'est pas mûre. Pourtant, si la coopération au développement n'est pas très nettement accrue, le 21^e siècle sera un siècle sanglant.

Dans ce domaine, je pensais que nous pourrions aboutir à une recommandation commune, mais cette motion a été bloquée par une motion pure et simple. Je suis ainsi conforté dans ma conviction que, dans cette assemblée, la réflexion est supplantée par le cirque. *(Applaudissements)*

- La motion pure et simple est adoptée par 91 voix contre 34 et 7 abstentions.

(Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe).

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Marc Van Peel sur "la présidence européenne" (n° 440).

(développée en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 28 juin 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/110) :

- une motion de recommandation a été déposée par MM. Marc Van Peel et Jacques Lefevre ;
- une motion pure et simple a été déposée par Mme Leen Laenens et MM. André Frédéric et Dirk Van der Maelen.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

- La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 47 et 6 abstentions.

(Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe).

Mme **Leen Laenens** (Agalev-Ecolo) : A mon estime, la réponse fournie par le secrétaire d'Etat Boutmans en Commission est à la fois positive et prometteuse : l'objectif est maintenu à 0,7%.

J'espère que mes collègues mettront les vacances parlementaires à profit pour réfléchir à l'utilisation de la motion pure et simple afin que, l'année prochaine, nous puissions recommencer à zéro.

Le **président** : J'observe que Mme Laenens avait signé cette motion pure et simple. *(Rires et exclamations sur les bancs du Vlaams Blok)*

- Le projet de loi modifiant diverses dispositions légales en matière de tutelle des mineurs, n° 576/10, est adopté par 133 voix et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **Président** : L'ordre du jour appelle les votes sur l'amendement et l'article réservés du projet de loi modifiant diverses dispositions légales en matière de tutelle des mineurs, 576/11.

– L'amendement n° 42 de M. Servais Verherstraeten à l'article 13 est rejeté par 95 voix contre 35 et 3 abstentions.

(Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 13 est adopté.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble.

– Le projet de loi modifiant diverses dispositions légales en matière de tutelle des mineurs, 576/11, est adopté à l'unanimité des 133 votants.

(Vote nominatif n° 10 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de loi de M. Geert Bourgeois introduisant l'utilisation de moyens de télécommunication et de la signature électronique dans la procédure judiciaire et extrajudiciaire, 38/9, est adoptée à l'unanimité des 133 votants.

(Vote nominatif n° 11 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de loi de Mme Colette Burgeon modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale en vue de modifier la dénomination des centres publics d'aide sociale, 114/4.

M. **Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : Cette proposition de loi illustre l'approfondissement du fossé entre les entités qui constituent la Belgique. Aujourd'hui, le Roi peut donner un nom différent à une seule et même institution dans la partie francophone et dans la partie néerlandophone du pays. Dès lors, nous ne pouvons qu'appuyer une telle proposition.

Le **président** : J'attire votre attention sur le fait que les termes "maatschappelijk welzijn" seront désormais traduits par les mots "action sociale" et non plus "aide sociale".

M. **Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : Dans ce cas, nous évoluons vers un plus grand belgicisme ! Nous devons dès lors nous abstenir. *(Hilarité sur les bancs du Vlaams Blok)*

– La proposition de loi de Mme Colette Burgeon modifiant

la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale en vue de modifier la dénomination des centres publics d'aide sociale, n° 114/4, est adoptée par 97 voix et 35 abstentions.

(Vote nominatif n° 12 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de loi de Mme Colette Burgeon visant à adapter la terminologie des dispositions législatives en vigueur à la nouvelle dénomination des centres publics d'aide sociale, n° 114/5, est adoptée par le même vote.

(Vote nominatif n° 12 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi modifiant la loi du 7 février 1994 pour évaluer la politique de coopération au développement en fonction du respect des droits de l'homme (transmis par le Sénat), n° 664/1, est adopté par 131 voix et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 13 – Le détail figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord international de 1993 sur le cacao, et aux Annexes, faits à Genève le 16 juillet 1993 (transmis par le Sénat), n° 737/1, est adopté à l'unanimité des 133 votants.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux, et aux Annexes, faits à Genève le 26 janvier 1994 (transmis par le Sénat), n° 738/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République d'Albanie concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Tirana le 1^{er} février 1999 (transmis par le Sénat), n° 739/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République arabe d'Egypte concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait au Caire le 28 février 1999 (transmis par le Sénat), n° 740/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République libanaise concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 6 septembre 1999 (transmis par le Sénat), n° 742/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe.)

– Le projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire concernant la promotion et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 1^{er} avril 1999 (transmis par le Sénat), n° 743/1, est adopté par le même vote.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe.)

– Le projet de loi portant assentiment à la Convention portant statut des Écoles européennes et aux Annexes I et II, faites à Luxembourg le 21 juin 1994 (transmis par le Sénat), n° 744/1, est adopté par même vote.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe.)

– Le projet de loi portant assentiment à la Convention portant révision de la Convention générale sur la sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie, signée à Bruxelles le 4 juillet 1966 et à deux arrangements administratifs, signés à Ankara le 30 juin 1997 (transmis par le Sénat), n° 745/1, est adopté 118 voix contre 14 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 15 – Le détail du vote figure en annexe.)

– La proposition de résolution de M. Geert Versnick et consorts concernant la vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire, n° 691/1, est adoptée par 117 voix et 16 abstentions.

(Vote nominatif n° 16 – Le détail du vote figure en annexe.)

– La proposition de résolution de Mme Claudine Drion et consorts sur la marche mondiale des femmes de l'an 2000, n° 732/1, est adoptée par 118 voix et 15 abstentions.

(Vote nominatif n° 17 – Le détail du vote figure en annexe.)

– Le projet de loi visant à modifier les articles 34, § 1^{er}, et 39 du Code des impôts sur les revenus 1992 (amendé

par le Sénat), n° 746/1, est adopté à l'unanimité des 132 votants

(Vote nominatif n° 18 – Le détail du vote figure en annexe.)

Le président : – L'ordre du jour appelle les votes sur l'amendement et l'article réservés du projet de loi portant suppression progressive de la contribution complémentaire de crise sur les revenus des personnes physiques, n° 781/1.

– L'amendement n° 1 de MM. Yves Leterme et Dirk Pieters à l'article 2 est rejeté par 82 voix contre 47 et 4 abstentions.

(Vote nominatif n° 19 – Le détail du vote figure en annexe.)

– L'article 2 est adopté.

Le président : Nous passons au vote sur l'ensemble.

– Le projet de loi portant suppression progressive de la contribution complémentaire de crise sur les revenus des personnes physiques, n° 781/1, est adopté à l'unanimité des 133 votants.

(Vote nominatif n° 20 – Le détail du vote figure en annexe.)

Le président : L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés du projet de loi visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants pour l'élection des Chambres législatives et du Conseil de la Communauté germanophone, n° 667/7.

– L'amendement n° 6 de M. Luc Paque à l'article 3 est rejeté par 103 voix contre 27 et 3 abstentions.

(Vote nominatif n° 21 – Le détail du vote figure en annexe.)

– L'article 3 est adopté.

– L'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Detremmerie à l'article 19 est rejeté par 95 voix contre 27 et 11 abstentions.

(Vote nominatif n° 22 – Le détail du vote figure en annexe.)

– L'article 19 est adopté.

– L'amendement n° 2 de M. Jean-Pierre Detremmerie à l'article 21 est rejeté par 95 voix contre 27 et 11 abstentions.

(Vote nominatif n° 23 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 21 est adopté.

– L'amendement n° 5 de M. Luc Paque à l'article 27 est rejeté par 95 voix contre 25 et 11 abstentions.

(Vote nominatif n° 24 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 27 est adopté.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de loi visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants pour l'élection des Chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone, n° 667/7.

Mme **Els Van Weert** (VU-ID) : Nous appuyons l'idée selon laquelle les citoyens doivent être associés d'avantage à la confection des listes électorales.

Cependant, nous ne comprenons pas la raison de l'urgence. Un sujet aussi important ne mérite-t-il pas une discussion plus poussée ? Le groupe VU-ID s'abstiendra lors du vote.

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : À l'opposé des autres membres de mon groupe, je voterai contre le projet de loi. Celui-ci ouvre la voie à l'"émocratie" plutôt qu'à la démocratie. Nous nous apprêtons à mettre en place une politique axée sur la personne, qui aura sans aucun doute des effets très néfastes. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*

– Le projet de loi visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants pour l'élection des Chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone, n° 667/1, est adopté par 98 voix contre 14 et 19 abstentions.

(Vote nominatif n° 25 – Le détail du vote figure en annexe).

RÉSULTAT DU SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS

Le **président** : Voici le résultat du scrutin sur les naturalisations, n° 772/2.

Nombre de votants : 118.

Votes valables : 118.

Majorité absolue : 60.

Toutes les naturalisations ont obtenu la majorité absolue.

Discussion des articles

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles des trois propositions de naturalisation.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Nous voterons dans un instant sur l'ensemble de ces propositions.

VOTES NOMINATIFS

Le **président** : Nous passons au vote sur la proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers en instituant le Code de la nationalité belge, n° 772/2.

Mme **Zoé Genot** (Écolo-Agalev) : Nombre de concitoyens, ce 8 octobre, n'auront toujours pas le droit de vote. Je demande au ministre de publier au plus vite la liste des nouveaux Belges afin qu'ils puissent voter.

Nous nous réjouissons de la recommandation que M. Duquesne se propose d'envoyer aux communes afin de régler le problème des certificats de résidence. Cependant, nous regrettons l'attitude des parquets qui ralentit les procédures de naturalisation. *(Applaudissements sur les bancs d'Écolo-Agalev)*

M. **Jan Mortelmans** (VL. BLOK) : Je tiens à souligner la responsabilité des partis flamands qui adopteront le projet relatif aux naturalisations. La position des Flamands à Bruxelles en deviendra plus précaire encore. En outre, le nombre d'étrangers en Belgique est en augmentation constante, en raison de la politique d'ouverture des frontières. Dès lors que les premières naturalisations auront été opérées par le biais de la nouvelle procédure, ce sera le début de la fin. Le CVP, le VLD, le SP, la VU et Agalev seront responsables de la défaite des Flamands à Bruxelles lors des prochaines élections. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*

M. **Claude Eerdekens** (PS) : Je tiens à remercier tout le personnel de la commission des Naturalisations, qui traite de 20 à 25.000 dossiers chaque année. La Chambre a honoré le mandat qui lui a été confié. La naturalisation est une faveur et nous accordons aux nouveaux Belges des droits équivalents à ceux de nos citoyens. (*Applaudissements*)

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers en instituant le Code de la nationalité belge, n° 772/2, est adoptée par 117 voix contre 14 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 26 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 13 avril 1995 modifiant la procédure de naturalisation et le Code de la nationalité belge, n° 772/2, est adoptée par le même vote.

(vote nominatif n° 26 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 22 décembre 1998 modifiant le Code de la nationalité belge en ce qui concerne la procédure de naturalisation, n° 772/2, est adoptée par le même vote.

(Vote nominatif n° 26 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de rejet faite par la commission des naturalisations en ce qui concerne les dossiers repris dans son rapport, n° 772/1, aux pages 4 et 5, est adoptée à l'unanimité des 130 votants.

(Vote nominatif n° 27 – Le détail du vote figure en annexe)

PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Le **président** : Je vous donne lecture du projet d'ordre du jour pour la semaine prochaine. S'il n'y a pas d'objection, je considère que le projet d'ordre du jour est approuvé. (*Assentiment*)

Il sera inséré en annexe au *Compte rendu analytique*.

– La séance est levée à 18h57.

– Prochaine séance plénière le mercredi 12 juillet 2000, à 10h00.

EXCUSES

Devoirs de mandat : M. Pierre Lano

Raisons de santé : Mme Kristien Grauwels, M. Jean-Pierre Grafé

En mission à l'étranger : MM. Aimé Desimpel, Jacques Lefevre, Olivier Maingain

OSCE : Mme Fauzaya Talhaoui, MM. François-Xavier de Donnea, Guy Hove, Charles Janssens

Membres du gouvernement fédéral :

M. Guy Verhofstadt, premier ministre : en mission à l'étranger

M. Louis Michel, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères : en mission à l'étranger

ANNEXE

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 06 JUILLET 2000

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

COMMISSIONS

Modification

Modification proposée par le groupe SP :

Commission Parlementaire de Concertation

Membres suppléants

Remplacer M. Dirk Van der Maelen par M. Jan Peeters.

Rapports déposés

Les rapports suivants ont été déposés :

au nom de la commission des Finances et du Budget,

– par M. Eric van Weddingen, sur le projet de loi visant à modifier les articles 34, § 1er, et 39 du Code des impôts sur les revenus 1992 (amendé par le Sénat) : n° 746/3 ;

au nom de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société,

– par Mme Michèle Gilkinet, sur la proposition de loi (Mme Colette Burgeon) modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale en vue de modifier la dénomination des centres publics d'aide sociale : n° 114/3 ;

au nom de la commission de la Justice,

– par Mme Jacqueline Herzet et M. Servais Verherstraeten, sur le projet de loi modifiant diverses dispositions légales en matière de tutelle des mineurs : n° 576/9 ;

au nom de la commission des Naturalisations,

– par M. Claude Eerdeken sur les demandes de naturalisations : n° 772/1 ;

au nom de la commission de la Comptabilité,

– par M. Dirk Pieters, sur l'exécution des budgets du Collège des médiateurs fédéraux pour les années budgétaires 1999 et 2000 – Compétence de contrôle de la Chambre des représentants : n° 771/1 ;

– par Mme Zoé Genot, sur les comptes du Collège des Médiateurs fédéraux de l'année budgétaire 1999 : n° 773/1 ;

au nom de la commission des Affaires sociales,

– par Mme Kathleen van der Hooft, sur le projet de loi modifiant l'article 23 de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier : n° 670/3 ;

au nom de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques,

– par Mme Marie-Thérèse Coenen, sur le projet de loi portant des dispositions sociales, budgétaires et diverses : n° 756/7 ;

au nom de la commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire,

– par Mme Marie-Thérèse Coenen, sur les propositions de modification du règlement de la Chambre en ce qui concerne le compte rendu des débats : n° 787/1.

au nom de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique,

– par Mme Kristien Grauwels, sur la proposition de loi (Mme Els Van Weert et MM. Danny Pieters et Karel Van Hoorebeke) modifiant la loi du 6 août 1931 établissant les incompatibilités et interdictions concernant les

ministres, anciens ministres et ministres d'État ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives : n° 454/2.

PROPOSITIONS

Autorisations

1. Proposition de loi (Mme Joke Schauvliege et M. Yves Leterme) modifiant les articles 104 et 110 du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 769/1 ;

2. Proposition de loi (MM. Bart Laeremans et Bert Schoofs) relative aux listes d'experts à établir par les tribunaux de première instance, les tribunaux du travail et les tribunaux de commerce, n° 770/1 ;

3. Proposition de loi (MM. Luc Sevenhans et Jan Mortelmans) modifiant certaines lois électorales, en ce qui concerne les jetons de présence des membres des bureaux électoraux, n° 778/1 ;

4. Proposition de loi spéciale (MM. Luc Sevenhans et Jan Mortelmans) modifiant la loi spéciale du 16 juillet 1993 (II) visant à achever la structure fédérale de l'Etat et à compléter la législation électorale relative aux Régions et aux Communautés, en ce qui concerne les jetons de présence des membres des bureaux électoraux, n° 779/1 ;

5. Proposition de loi (MM. Vincent Decroly et Paul Timmermans et Mmes Zoé Genot et Simonne Leen) visant à réglementer la production, la distribution et la vente du cannabis, n° 780/1 ;

6. Proposition de loi (Mmes Simonne Creyf et Joke Schauvliege) instaurant le congé familial rémunéré, n° 784/1 ;

7. Proposition de loi (M. Hubert Brouns) sur la pratique des thérapies de complément, n° 785/1 ;

8. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele et M. Geert Bourgeois) modifiant l'article 7 de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence, n° 786/1 ;

9. Proposition de loi (MM. Denis D'hondt, Willy Cortois, Dirk Van der Maelen, Jef Tavernier et Mme Karine Lalieux) complétant la loi du ... visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants pour l'élection des conseils provinciaux et communaux et du Parlement européen, n° 791/1 ;

10. Proposition de loi (MM. Daniel Bacquelaine, Claude Eerdeken, Jean-Pol Poncelet, Jef Tavernier, Dirk Van der Maelen et Marc Van Peel) modifiant diverses lois relatives aux dépenses électorales, en ce qui concerne l'imputation de dépenses afférentes à des manifestations périodiques et non périodiques, n° 792/1.

PRISES EN CONSIDÉRATION

1. Proposition de loi (MM. Filip Anthuenis, Georges Lenssen, Ludo Van Campenhout et Aimé Desimpel) modifiant la loi du 29 mars 1976 relative aux prestations familiales des travailleurs indépendants, n° 747/1,

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes Moyennes et de l'Agriculture

2. Proposition de loi (MM. Filip Anthuenis, Georges Lenssen, Ludo Van Campenhout et Aimé Desimpel) modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant un régime d'assurance contre l'incapacité de travail en faveur des travailleurs indépendants, n° 748/1,

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes Moyennes et de l'Agriculture

3. Proposition de loi (M. Pierre Lano) modifiant la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, n° 750/1,

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes Moyennes et de l'Agriculture

4. Proposition de loi (M. Jos Ansoms) modifiant les lois coordonnées relatives à la police de la circulation routière en vue de réprimer les comportements asociaux et agressifs dans la circulation et de mieux protéger les droits des victimes d'accidents de la circulation et de leur famille, n° 751/1,

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

5. Proposition de loi (M. Jos Ansoms) créant un centre national pour les victimes d'accidents de la circulation et de leur famille, n° 752/1,

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

6. Proposition de loi (M. Jos Ansoms et Mmes Simonne Creyf et Trees Pieters) relative à la publicité pour les véhicules à moteurs, n° 753/1,

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

7. Proposition de loi (MM. Paul Timmermans et Joos Wauters) modifiant l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, en ce qui concerne les mesures applicables aux chômeurs de longue durée, n° 754/1,

Renvoi à la commission des Affaires sociales

8. Proposition de loi (M. Jean-Jacques Viseur et Mme Joëlle Milquet) relative au crédit-temps, n° 755/1,

Renvoi à la commission des Affaires sociales

9. Proposition de loi (Mmes Kristien Grauwels et Claudine Drion et MM. Jef Tavernier et Paul Timmermans) modifiant la loi provinciale et la nouvelle loi communale afin d'assurer la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de la députation permanente et du collège des bourgmestre et échevins, n° 758/1,

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique

10. Proposition de loi (M. Bruno Van Grootenbrulle) modifiant, en ce qui concerne le congé d'allaitement, la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail ainsi que la loi du 16 mars 1971 sur le travail, n° 759/1,

Renvoi à la commission des Affaires sociales

11. Proposition de loi (M. Thierry Giet) modifiant les articles 163, 176, 195 et 211 du Code d'instruction criminelle, n° 760/1,

Renvoi à la commission de la Justice

12. Proposition de loi spéciale (Mme Annemie Van de Casteele) modifiant la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, n° 761/1,

Renvoi à la commission de la Révision de la Constitution et de la Réforme des institutions

13. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele) abrogeant l'article 107 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, n° 762/1,

Renvoi à la commission des Affaires sociales

14. Proposition de loi (M. Luc Goutry et Mmes Greta D'Hondt et Trees Pieters) visant à instaurer le droit à l'accès aux soins palliatifs et à améliorer la pratique des soins palliatifs, n° 763/1,

Renvoi à la commission de la Santé Publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

15. Proposition de loi (M. Luc Goutry et Mmes Greta D'Hondt et Trees Pieters) relative au traitement et à la maîtrise des douleurs aiguës et chroniques, n° 764/1,

Renvoi à la commission des Affaires sociales

16. Proposition de loi spéciale (MM. Olivier Maingain et Daniel Bacquelaine) modifiant la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises afin de garantir le fonctionnement démocratique des institutions de la Région bruxelloise, n° 766/1,

Renvoi à la commission de la Révision de la Constitution et de la Réforme des institutions

17. Proposition de déclaration (MM. Olivier Maingain et Daniel Bacquelaine) de révision de l'article 142 de la Constitution, n° 767/1.

Renvoi à la commission de la Révision de la Constitution et de la Réforme des institutions

INTERPELLATIONS

Demandes

Le Bureau a été saisi de demandes d'interpellation de :

– M. Claude Eerdeken au ministre de la Justice sur "les arrêtés royaux d'application relatifs à la loi sur les jeux".

(n° 455 – transformée en question orale)

– M. Arnold Van Aperen à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "la caudotomie chez le cheval de trait belge".

(n° 456 – renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

– Mme Yolande Avontroodt au ministre des Affaires sociales et des Pensions sur "le financement du bloc opératoire".

(n° 457 – renvoi à la commission des Affaires sociales)

– M. Jean-Pol Henry au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "le statut futur du personnel de l'Union de l'Europe occidentale, lorsqu'une partie des tâches seront reprises par l'Union Européenne".

(n° 458 – transformée en question orale)

– M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la plainte pour génocide déposée contre son homologue congolais, M. Abdoulaye Yerodia Ndombasi".

(n° 459 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

– M. Servais Verherstraeten au ministre des Affaires sociales et des Pensions et au ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration sur "la mise en oeuvre du plan Copernic dans les parastataux".

(n° 460 – transformée en question orale)

– M. Pieter De Crem au ministre de l'Intérieur sur "ses déclarations concernant le fonctionnement du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides".

(n° 461 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

– M. Claude Eerdekens au secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, adjoint au ministre de la Mobilité et des Transports sur "la libéralisation du secteur de l'électricité".

(n° 642 – renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture)

– M. Richard Fournaux au ministre de l'Intérieur sur "la mise en oeuvre de la réforme des polices".

(n° 463 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

– M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "les déclarations du ministre de la Justice concernant l'affaire Yrodia".

(n° 464 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

– M. Ferdy Willems au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "les démarches qui pourraient être entreprises à l'encontre de son homologue congolais, M. Yerodia".

(n° 465 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

RAPPORT DÉPOSÉ

Au nom de la Conférence des présidents des assemblées parlementaires européennes Strasbourg 5 et 6 mai 2000, M. Herman De Croo a déposé le rapport sur le rôle complémentaire des Assemblées parlementaires européennes pour construire une grande Europe démocratique : n° 765/1.

DEMANDE D'AVIS AU CONSEIL D'ÉTAT

Par lettre du 4 juillet 2000, le président de la Chambre a demandé l'avis du Conseil d'Etat sur la proposition de loi générale d'administration de M. Jo Vandeurzen, Mme Joke Schauvliege et MM. Stefaan De Clerck, Tony Van Parys, Daniël Vanpoucke et Marc Van Peel (doc. n° 679/1 – 1999/2000).

Pour information

SÉNAT

PROJET DE LOI ÉVOQUÉ

Par message du 30 juin 2000, le Sénat m'informe de la mise en oeuvre, en application de l'article 78 de la Constitution, le 30 juin 2000, de l'évocation du projet de loi modifiant diverses dispositions relatives au régime de l'indemnisation automatique des usagers de la route les plus vulnérables et des passagers de véhicules (Doc. Chambre n° 210/7).

Pour information

PROJETS DE LOI TRANSMIS

Par messages du 29 juin 2000, le Sénat transmet, tels qu'il les a adoptés en séance de cette date, les projets de loi suivants :

– Projet de loi modifiant l'article 24 de la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures, (Doc. Chambre n° 776/1) ;

Conformément à l'article 81 de la Constitution, la Chambre se prononce dans un délai ne pouvant dépasser 60 jours.

– Projet de loi modifiant l'article 73 de la nouvelle loi communale, (Doc. Chambre n° 777/1).

Conformément à l'article 81 de la Constitution, la Chambre se prononce dans un délai ne pouvant dépasser 60 jours.

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique

PROJET DE LOI TRANSMIS EN VUE DE LA SANCTION ROYALE

Par message du 29 juin 2000, le Sénat transmet, en vue de la sanction royale, le projet de loi relatif à l'exécution de l'avenant, signé à Bruxelles le 8 février 1999, à la convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signée à Bruxelles le 10 mars 1964, le Sénat ne l'ayant pas évoqué (Doc. Chambre n° 683/4).

Pour information.

Par message du 4 juillet 2000, le Sénat transmet, en vue de la sanction royale, le projet de loi portant confirmation des arrêtés royaux des 4 décembre 1998, 30 mars 1999 et 24 juin 1999 modifiant, en matière de précompte professionnel, l'AR/CIR 92, le Sénat ne l'ayant pas évoqué (Doc. Chambre n° 644/3).

Pour information.

Par messages du 29 juin 2000, le Sénat transmet, en vue de la sanction royale, les projets de loi suivants, le Sénat ne les ayant pas amendés :

– Projet de loi modifiant la loi du 30 juillet 1979 relative aux radiocommunications et la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques (Doc. Chambre n° 583/8) ;

– Projet de loi déterminant les conditions auxquelles les autorités locales peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la politique urbaine (Doc. Chambre n° 585/8) ;

– Projet de loi modifiant, en ce qui concerne la cotisation due par les employeurs pour le chômage résultant de causes économiques, la loi du 29 juin 1981 établissant les principes généraux de la sécurité sociale des travailleurs salariés (Doc. Chambre n° 588/3) ;

Pour information.

GOUVERNEMENT

PROJETS DE LOI DÉPOSÉS

Le gouvernement a déposé les projets de loi suivants :

– Projet de loi modifiant la loi du 30 mars 1995 concernant les réseaux de distribution d'émissions de radiodiffusion et l'exercice d'activités de radiodiffusion dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale, n° 774/1 ;

L'urgence a été demandée par le Gouvernement conformément à l'article 80 de la Constitution.

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes Moyennes et de l'Agriculture

– Projet de loi modifiant la loi du 11 avril 1994 organisant le vote automatisé, ainsi que le Code électoral, n° 775/1 ;

L'urgence a été demandée par le Gouvernement (application de l'article 40 du Règlement).

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique

– Projet de loi portant suppression progressive de la contribution complémentaire de crise sur les revenus des personnes physiques, n° 781/1 ;

L'urgence a été demandée par le Gouvernement conformément à l'article 80 de la Constitution.

– Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation des marchés financiers et diverses autres dispositions, n° 782/1 ;

L'urgence a été demandée par le Gouvernement conformément à l'article 80 de la Constitution.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

Le gouvernement a déposé le projet de loi modifiant les articles 162 et 164 du Code civil, n° 788/1.

Ce projet est renvoyé à la commission de la Justice

COUR DES COMPTES

COMPTE D'EXÉCUTION

Par lettre du 29 juin 2000, le premier président de la Cour des comptes transmet le compte d'exécution de la dotation de 1999 de la Cour des comptes.

Dépôt au greffe et renvoi à la commission de la Comptabilité

COUR D'ARBITRAGE

DÉCISIONS DE RENVOI

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– les questions préjudicielles concernant les articles 32, 2°, 46 et 792, alinéa 2, *juncto* article 1051 du Code judiciaire, posées par la Cour de cassation par arrêt du 21 février 2000, en cause de M. Geirnaert contre l'Office national de l'Emploi et par la Justice de Paix du canton de Grâce-Hollogne par jugement du 21 mars 2000, en cause de F. Lozinski contre S. L. Spadazzi ; l'ordonnance de jonction de ces affaires

(n^{os} du rôle : 1901 et 1926)

Pour information

CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL & CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE

AVIS COMMUN

Le Conseil national du Travail et le Conseil central de l'Economie ont transmis un avis commun relatif à la société de l'information.

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et à la commission des Affaires sociales

ALLOCATIONS AUX HANDICAPÉS

STATISTIQUES ANNUELLES

Par lettre du 27 juin 2000, le directeur général du service statistique et budgétaire de l'Administration de l'Intégration sociale transmet les statistiques annuelles 1999 des allocations aux handicapés.

Renvoi à la commission des Affaires sociales

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA JUSTICE

AVIS

Par lettre du 29 juin 2000, le président du Conseil supérieur de la Justice transmet, conformément à l'article 259bis-18 du Code judiciaire, les deux avis demandés par le ministre de la Justice en date du 6 juin 2000 concernant :

– le projet de loi modifiant les articles 190, 194, 259bis-9, 259bis-10, 259octies et 371 du Code judiciaire, insérant les articles 191bis et 194bis dans le Code judiciaire et modifiant l'article 21 de la loi du 18 juillet 1991 modifiant les règles du Code judiciaire relatives à la formation et au recrutement des magistrats (Doc. n° 703/1) ;

– l'avant-projet de loi fixant un cadre temporaire de conseillers en vue de résorber l'arriéré judiciaire dans les cours d'appel.

Renvoi à la commission de la Justice

PARLEMENT EUROPÉEN

RÉSOLUTIONS

Par lettre du 29 juin 2000, le secrétaire général du Parlement européen transmet le texte de six résolutions adoptées par cette assemblée :

1. Résolution sur la préparation de la réunion du Conseil européen de Feira, les 19 et 20 juin 2000

2. Résolution législative sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et le Royaume de Norvège concernant la participation de la Norvège aux travaux de

l'observatoire européen des drogues et des toxicomanies

Renvoi à la commission des Relations extérieures et au Comité d'avis chargé de questions européennes

3. Résolution sur la communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social sur les victimes de la criminalité dans l'Union européenne – Réflexion sur les normes et mesures à prendre

4. Résolution sur le 16ème rapport annuel de la Commission sur le contrôle de l'application du droit communautaire – 1998

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de la Justice et au Comité d'avis chargé de questions européennes

5. Résolution sur la mise en place de la politique européenne commune en matière de sécurité et de défense, en vue du Conseil européen de Feira

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de la Défense nationale et au Comité d'avis chargé de questions européennes

6. Résolution législative sur la proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'amendement au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société et au Comité d'avis chargé de questions européennes

ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES

Semaine du 10 au 15 juillet 2000

Mercredi 12 juillet 2000 à 10 h et à 14 h 15

Projet et proposition de loi

– Projet de loi portant des dispositions sociales, budgétaires et diverses, n°s 756/1 à 12.

– Proposition de loi (Mme Greta D'Hondt) modifiant la réglementation relative aux prestations familiales garanties, en ce qui concerne l'enfant bénéficiaire auquel est octroyé le minimum de moyens d'existence, n° 768/1.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Le gouvernement demande l'urgence conformément à l'article 80 de la Constitution – Rapporteurs : MM. Jean-Marc Delizée et Roger Boutecka et Mmes Zoé Genot, Muriel Gerkens, Marie-Thérèse Coenen, Anne-Mie Descheemaeker et Mirella Minne]

Jeudi 13 juillet 2000 à 10 h

Projet et proposition de loi

Reprise de l'ordre du jour de la séance de mercredi après-midi.

à 14 h 15

Projets de loi et propositions

1. Reprise de l'ordre du jour de la séance du matin.

2. Projet de loi modifiant l'article 23 de la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, n°s 670/1 à 3.

[matière visée à l'article 77 de la Constitution – Rapporteur : Mme Kathleen van der Hoof]

3. Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'organisation des marchés financiers et diverses autres dispositions, n°s 782/1 et 2.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Le gouvernement demande l'urgence conformément à l'article 80 de la Constitution – Rapporteur : Mme Fientje Moerman]

4. Proposition de loi (M. Luc Paque) modifiant l'article 13 de la loi du 19 décembre 1950 créant l'Ordre des médecins vétérinaires, n°s 502/1 et 1.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : Mme Trees Pieters]

5. Proposition de résolution (M. Jacques Lefevre et consorts) relative à la ratification par la Belgique du Statut de la Cour pénale internationale, n° 564/1.

[Rapporteur : M. Dirk Van der Maelen]

6. Proposition de résolution (M. Mark Eyskens) étendant la compétence de la Cour pénale internationale à d'autres délits internationaux graves, en particulier les délits économiques, n° 607/1.

[Rapporteur : M. Daniel Bacquelaine]

7. Proposition de résolution (Mme Leen Laenens, M. Lode Vanoost, Mme Claudine Drion et M. Jacques Lefevre) concernant les droits de l'homme en Colombie, n° 642/1.

[Rapporteur : M. Dirk Van der Maelen]

8. – Projet de loi modifiant l'article 73 de la nouvelle loi communale (transmis par le Sénat), n° 777/1.

– Proposition de loi ((MM. Jan Eeman et Stef Goris) modifiant l'article 73 de la nouvelle loi communale en ce qui concerne l'interdiction, pour les parents et alliés, de siéger dans un même conseil communal, n°s 250/1 à 3.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : M. Denis D'hondt]

9. Projets de loi et propositions dont le rapport sera distribué.

Vendredi 14 juillet 2000 à 10 h

Projets de loi et propositions

Reprise de l'ordre du jour de la séance du jeudi après-midi.

à 14 h 15

Questions orales

Projets de loi et propositions

Reprise de l'ordre du jour de la séance de jeudi après-midi.

Règlement de la Chambre

Propositions de modification du règlement de la Chambre en ce qui concerne le compte rendu des débats, n° 787/1.

[Rapporteur : Mme Marie-Thérèse Coenen]

Budgets et comptes

Rapports de la commission de la Comptabilité, n°s 771/1 et 773/1.

[Rapporteurs : M. Dirk Pieters et Mme Zoé Genot]

Prises en considération

Votes nominatifs

1. sur les motions (n° 25/113) déposées en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pol Poncelet sur "l'avant-

projet de décret du gouvernement flamand instaurant une remise forfaitaire d'impôt" (n° 448).

(développée en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 4 juillet 2000).

2. sur les motions (n° 25/114) déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Jean-Jacques Viseur sur "la mise en oeuvre de la nouvelle loi relative à la nationalité" (n° 438) ;

– Mme Simonne Leen sur "la loi sur les naturalisations" (n° 445).

(développée en réunion publique de la commission de la Justice du 4 juillet 2000).

3. sur les motions (n° 25/111) déposées en conclusion de l'interpellation de M. Pieter De Crem sur "les négociations belgo-marocaines sur les enlèvements parentaux" (n° 446).

(développée en réunion publique de la commission de la Justice du 4 juillet 2000).

4. sur la motion de recommandation (n° 25/112) déposée en conclusion de l'interpellation de M. Claude Eerdekens sur "les problèmes de santé générés par les activités d'Arden'Humus à Andenne-Seilles" (n° 451).

(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 4 juillet 2000).

5. sur la motion de recommandation déposée en conclusion de l'interpellation de M. Claude Eerdekens sur "les activités d'Arden'Humus à Andenne-Seilles" (n° 452).

(développée en réunion publique de la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 5 juillet 2000).

6. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Francis Van den Eynde sur "la plainte pour génocide déposée contre l'homologue congolais, M. Abdoulaye Yerodia Nombasi du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères" (n° 459).

(développée en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 5 juillet 2000).

7. sur les projets de loi et propositions terminés.

Samedi 15 juillet 2000 à 10 h et à 14 h 15 (éventuellement)

Projets de loi et propositions

Reprise de l'ordre du jour de la séance de vendredi après-midi.

Votes nominatifs

1. sur les motions éventuellement déposées en conclusion d'interpellations

2. sur les projets de loi et propositions terminés.

ANNEXE 2

Détail des votes nominatifs

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

*Vote nominatif n° 1**Naamstemming nr. 1*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schaulvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Tant, Tastenhoye, Van de Casteele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bourgeois, De Man, Langendries, Van Hoorebeke.

BIJLAGE 2

Detail van de naamstemmingen

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

*Vote nominatif n° 2**Naamstemming nr. 2*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schaulvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Tant, Tastenhoye, Van de Casteele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bourgeois, Dardenne, De Crem, Langendries, Tavernier, Van Hoorebeke.

*Vote nominatif n° 3**Naamstemming nr. 3*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bourgeois, Dardenne, De Crem, Langendries, Tavernier, Van Hoorebeke.

*Vote nominatif n° 4**Naamstemming nr. 4*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

kinet, Goris, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bourgeois, Dardenne, De Crem, Langendries, Tavernier, Van Hoorebeke.

*Vote nominatif n° 5**Naamstemming nr. 5*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bourgeois, De Crem, Langendries, Van Hoorbeke.

Vote nominatif n° 6

Naamstemming nr. 6

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bouteca, Bultinck, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, D'haeseleer, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goyvaerts, Harmegnies, Henry, Herzet, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aparen, Van Campenhout, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Brepoels, Brouns, Creyf, Detremmerie, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Hendrickx, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Van de Castele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bourgeois, Dardenne, De Crem, Decroly, Laenens, Langendries, Van Hoorbeke.

Vote nominatif n° 7

Naamstemming nr. 7

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Timmermans, Van Aparen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bourgeois, Dardenne, De Crem, Langendries, Tavernier, Van Hoorbeke.

Vote nominatif n° 8

Naamstemming nr. 8

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdekens, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Eynde, Vandenhoeve, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : De Crem.

Vote nominatif n° 9
Naamstemming nr. 9

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Creyf, Detremmerie, D'Hondt Greta, Eyskens, Fournaux, Goutry, Hendrickx, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Van de Castele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bouteca, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, D'haeseleer, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdekens, Erdman, Féret, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goyvaerts, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van den Eynde, Vandenhoeve, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : De Crem, Desmedt, Langendries.

Vote nominatif n° 10
Naamstemming nr. 10

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdekens, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Eynde, Vandenhoeve, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt,

Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 11
Naamstemming nr. 11

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 12
Naamstemming nr. 12

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Detremmerie, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Bouteca, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Mortelmans, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Tant, Tastenhoye, Van den Eynde, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten.

Vote nominatif n° 13
Naamstemming nr. 13

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coe-

nen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : De Crem.

Vote nominatif n° 14
Naamstemming nr. 14

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Ponce-

let, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 15
Naamstemming nr. 15

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteica, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Tastenhoye, Van den Eynde.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : De Crem.

Vote nominatif n° 16

Naamstemming nr. 16

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aparen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteica, Bultinck, Colen, De Crem, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Tastenhoye, Van den Eynde, Van Hoorebeke.

Vote nominatif n° 17

Naamstemming nr. 17

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aparen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteica, Bultinck, Colen, De Crem, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Tastenhoye, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 18

Naamstemming nr. 18

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilki-

net, Goris, Goutry, Goyvaerts, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 19
Naamstemming nr. 19

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Eynde, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye,

Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Bourgeois, De Crem, Langendries, Van Hoorebeke.

Vote nominatif n° 20
Naamstemming nr. 20

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteica, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 21

Naamstemming nr. 21

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, Creyf, Detremmerie, D'Hondt Greta, Eyskens, Fournaux, Goutry, Hendrickx, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goyvaerts, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Schalck, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : De Crem, Féret, Langendries.

Vote nominatif n° 22

Naamstemming nr. 22

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, Creyf, Detremmerie, D'Hondt Greta, Eyskens, Fournaux, Goutry, Hendrickx, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets

André, Tant, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bouteca, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goyvaerts, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, De Crem, Féret, Langendries, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

Vote nominatif n° 23

Naamstemming nr. 23

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, Creyf, Detremmerie, D'Hondt Greta, Eyskens, Fournaux, Goutry, Hendrickx, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bouteca, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, D'haeseleer,

D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goyvaerts, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, De Crem, Féret, Langendries, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

Vote nominatif n° 24

Naamstemming nr. 24

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Creyf, Detremmerie, D'Hondt Greta, Eyskens, Fournaux, Goutry, Hendrickx, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bouteca, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goyvaerts, Harmegnies, Henry, Herzet, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der

Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, De Crem, Féret, Langendries, Pieters Danny, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Willems.

Vote nominatif n° 25

Naamstemming nr. 25

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeuren, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Pieters Danny, Schoofs, Sevenhans, Tastenhoye, Van den Eynde.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Borginon, Bourgeois, Brepoels, Creyf, De Crem, Detremmerie, Féret, Fournaux, Langendries, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Tant, Van de Castele, Van Hoorebeke, Van Weert, Viseur Jean-Jacques, Willems.

*Vote nominatif n° 26**Naamstemming nr. 26*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdekens, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lansens, Larcier, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Vandenove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laermans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Tastenhoye, Van den Eynde.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : De Crem.

*Vote nominatif n° 27**Naamstemming nr. 27*

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Cahay-André, Canon, Chabot, Chastel, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Crem, Decroly, De Croo, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Desmedt, Detremmerie, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdekens, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Laenens, Laermans, Lahaye, Lalieux, Lansens, Larcier, Lejeune, Lenssen, Leterme, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Moriau, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van Campenhout, Van de Castele, Van den Eynde, Vandenove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanoost, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand